



# Les publics logés au sein du mouvement Habitat Jeunes

Echantillon de 17 000 jeunes logés dans les associations utilisatrices du SIHAJ en 2018

Juin 2019





# Sommaire

Sommaire .....	3
Présentation de l'étude .....	5
<b>I - Le public logé, tour d'horizon.....</b>	<b>7</b>
<b>II - L'influence de l'activité et du niveau de formation sur les durées des séjours ...</b>	<b>11</b>
<b>III - Le public vulnérable .....</b>	<b>19</b>
Échantillon et validité de l'enquête.....	34
Pour aller plus loin .....	35



## Présentation de l'étude

**Le déploiement du système d'information du réseau Habitat Jeunes (SIHAJ) a démarré mi-2015, et suit son cours au rythme d'une trentaine de résidences ou services par an. Le SIHAJ est une plateforme Internet qui propose les outils permettant de piloter et gérer l'activité quotidienne des projets Habitat Jeunes tout en alimentant automatiquement une base de données statistiques.**

**Cette étude cible l'année 2018 au cours de laquelle un peu plus de 100 résidences et services Habitat Jeunes (environ 25 % des établissements gérés par les adhérents de l'UNHAJ) ont utilisé le SIHAJ sur tout ou une partie de l'année. Ce qui a permis de constituer un échantillon robuste de 17439 jeunes qui ont logé au moins une nuit dans un logement Habitat Jeunes, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 décembre de la même année et sur lequel s'appuient les résultats présentés dans ce document.**

D'une manière générale, les graphiques présentés et les commentaires associés tentent de déterminer comment se caractérise le public logé dans les établissements Habitat Jeunes. La question paraît simple mais la diversité des trajectoires de vie témoigne en réalité d'une richesse de la vie collective dans les résidences tant par la pluralité des expériences individuelles que par les possibilités que ces espaces proposent.

La première partie de ce travail expose un tour d'horizon du public logé en 2018. Observer les principales caractéristiques sociodémographiques des jeunes logés peut être utile à la compréhension du public dans son ensemble. Il existe par exemple une diversité importante des dotations de ressources, des types de contrats (pour les jeunes actifs en emploi) et des origines géographiques.

Les diverses situations des jeunes, en termes d'activité et de formation témoignent de la réelle mixité présente au sein des logements HAJ. L'étude de ces situations dans la deuxième partie permet de distinguer les différentes durées d'utilisation des résidences selon les logés.

Enfin, la dernière partie qui découle des deux premières est sans doute la plus importante. Cette troisième partie explore les caractéristiques de ce que l'on appellera le « public vulnérable ». Ce public est composé des jeunes qui viennent dans une résidence Habitat Jeunes suite à une rupture ou un conflit familial, parce qu'ils étaient sans logement ou la rue, sinon parce qu'ils ont été envoyés par un tiers institutionnel telle l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Le croisement des données socio-économiques avec les durées de séjour renforce l'idée que les résidences Habitat Jeunes accueillent des jeunes aux profils multiples et aux trajectoires singulières. La mobilité joue un rôle fondamental dans le développement personnel et social des jeunes. Les résidences Habitat Jeunes proposent des solutions de logement aux jeunes et la diversité de l'offre permet de répondre aux contraintes induites par tous les types de mobilité. Mais les résidences permettent aussi d'accueillir des jeunes locaux qui viennent d'un périmètre très proche du lieu de l'association et qui connaissent une vulnérabilité forte. On verra dans ce dossier que les jeunes vulnérables cumulent les difficultés et que les résidences Habitat Jeunes leur permettent d'accéder à une autonomie et à un accompagnement plus poussé, notamment par leur durée de séjour long.



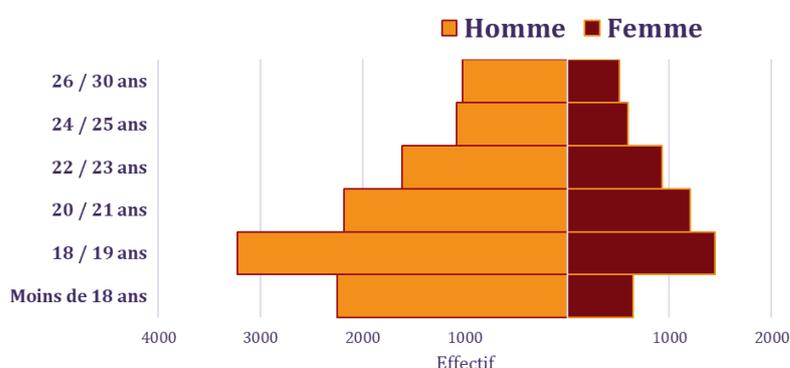
# I - Le public logé, tour d'horizon

Les résultats présentés dans cette partie sont issus du traitement statistique des séjours réalisés en 2018. L'étude des caractéristiques des séjours et des jeunes qui les ont réalisés permet dans un premier temps de proposer une vue d'ensemble des jeunes logés. Il s'agit ici de présenter les principales caractéristiques sociodémographiques et économiques du public logé en 2018.

## Caractéristiques démographiques

Figure 1 : Répartition par âge et par sexe des jeunes logés

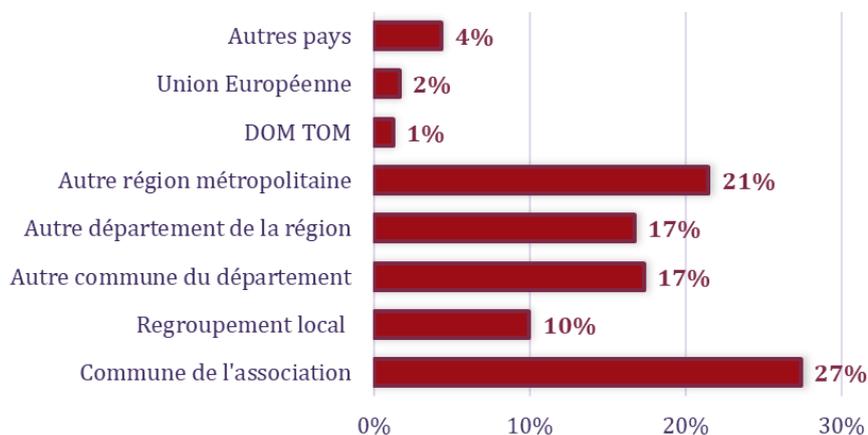
Le public logé est âgé de 16 à 30 ans. La majeure partie des jeunes se situe entre 16 et 21 ans, représentant plus de la moitié des logés. Comme pour ce qui a été observé l'année précédente, à partir de 18 ans, le nombre de logés diminue au fil de l'âge. Plus d'un jeune sur quatre a entre 18 et 20 ans.



Les jeunes logés sont en grande majorité des hommes, représentant 70% des résidents. Les femmes ne comptant que pour à peine un tiers. La proportion d'hommes est particulièrement élevée aux âges les plus bas, près de 80% des 18-20 ans sont des hommes. Les femmes sont par conséquent légèrement plus âgées que les hommes, ayant en moyenne 22 ans, contre 21,5. Cette surreprésentation masculine peut s'expliquer par l'accueil de jeunes en apprentissage, qui sont majoritairement des jeunes hommes.

Seulement 4% des jeunes logés partagent leur habitat, cela peut être dans le cadre d'une colocation ou d'un ménage. Il y a donc plus de 95% des jeunes qui sont logés à titre individuel.

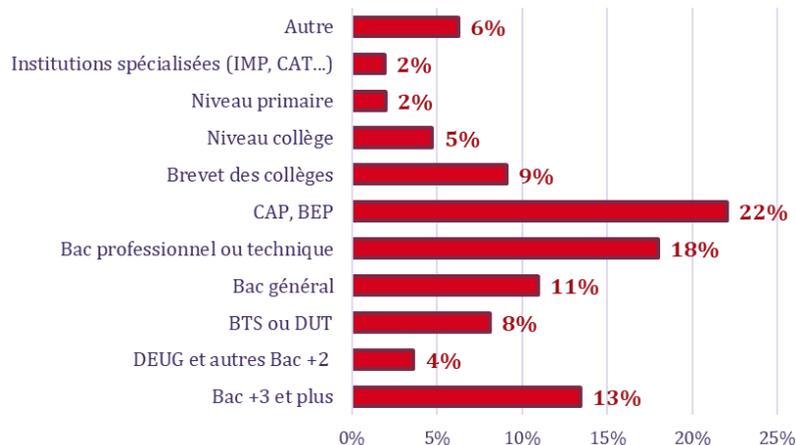
Figure 2 : Origine géographique des jeunes logés



Les origines géographiques des jeunes logés sont variées. Plus d'un quart des viennent de la même commune que celle de l'association alors qu'en revanche plus d'un jeune sur cinq vient d'une autre région que l'association. Parallèlement, moins d'un jeune sur dix logeait auparavant en dehors de la France métropolitaine.

## Niveaux scolaires et diplômes

Figure 3 : Diplômes des jeunes logés à l'entrée



Une large diversité de situation scolaire existe parmi les jeunes logés. Plus de la moitié ont un niveau de diplômes au moins équivalent au baccalauréat. Un jeune sur cinq a un CAP ou un BEP. Cependant, un jeune sur dix n'est pas allé plus loin que le brevet des collèges.

Les filières professionnelles et techniques comme le baccalauréat ou le CAP sont largement présentes, représentant 40% des jeunes logés.

De nombreux jeunes accueillis sont en cours de formation, on peut donc imaginer que le niveau de diplôme à la sortie sera plus élevé qu'à l'entrée.

## Activités et ressources des jeunes logés

Figure 4 : Activité des jeunes logés et type de contrat des salariés

Les jeunes logés sont en majorité salariés ou sinon en formation, en étant étudiants ou apprentis. Un quart des jeunes logés sont salariés et près d'un tiers sont en apprentissage. Les stagiaires et les demandeurs d'emploi sont moins représentés.

Parmi les salariés, plus d'un tiers sont en CDI et quatre sur dix sont en CDD. Quel que soit le contrat, les jeunes sont plus souvent à temps plein qu'à temps partiel. Plus d'un jeune salarié sur 10 est dans un contrat aidés, un contrat à durée déterminée ou en intérim. Cela témoigne des formes d'instabilité dans le statut d'emploi pour lesquelles les jeunes sont surreprésentés par rapport au reste de la population. Cette précarité des jeunes sur le marché de l'emploi a des conséquences socio-économiques.

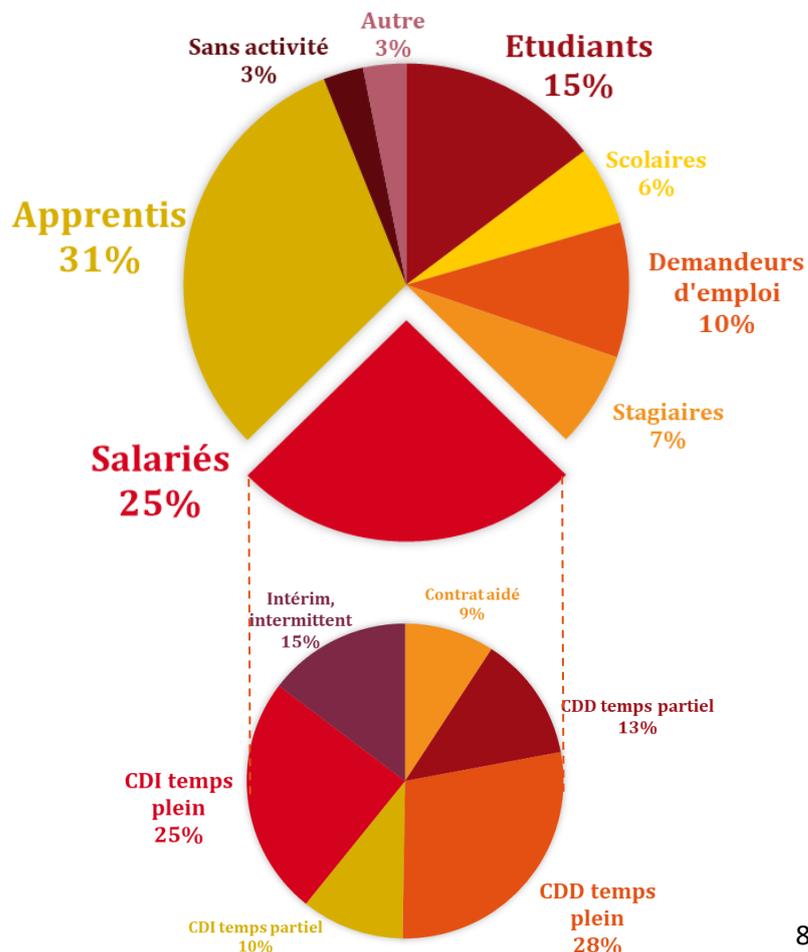
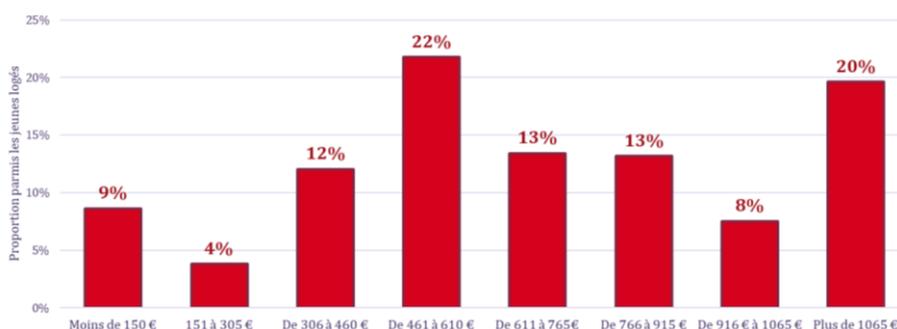


Figure 5 : Ressources des jeunes logés



Les jeunes disposent d'un niveau de ressources varié, selon les aides sociales qu'ils perçoivent et leurs activités.

Autant de jeunes vivent avec plus de 916€ par mois qu'avec moins de 460€. Cela témoigne des diverses situations économiques des jeunes logés.

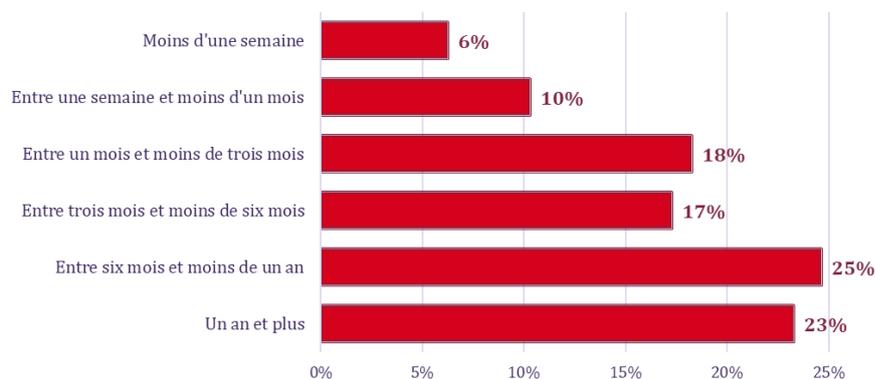
En moyenne, les jeunes logés disposent mensuellement de 680€ et plus d'un jeune sur dix a moins de 305€ par mois. Trois quart des jeunes logés ont un niveau de ressource inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 1026€ par mois en 2018, soit 60% du revenu médian des français. Un revenu déclaré inférieur à ce seuil est synonyme de réelles difficultés financières avec des répercussions sur la vie quotidienne.

Par ailleurs, nous noterons que plus le séjour est long, moins les ressources disponibles sont élevées.

## Durée des séjours

La répartition de la durée des séjours indique la façon dont les jeunes utilisent les solutions de la gamme de logement Habitat Jeunes : simple dépannage ponctuel, logement support pour une activité ou un projet plus long... A noter que toutes les durées de séjours sont significativement représentées. Un quart des jeunes logés ont eu des séjours allant de six mois à un an.

Figure 6 : Répartition des jeunes logés selon la durée du séjour



La moitié des jeunes sont logés pour une période de moins de six mois. Un peu plus de 15% des jeunes séjournent dans une durée de moins d'un mois.

## En bref

Le tour d'horizon du public logé dans les résidences Habitat Jeunes durant l'année 2018 met en évidence l'importance de la mixité sociale à laquelle s'ajoute une réelle pluralité des origines géographiques et une part importante de jeunes en situation de fragilité économique. L'hétérogénéité des situations des jeunes logés se constate principalement à travers les disparités en termes d'activité et de niveau de ressources. Ces résultats témoignent globalement de l'appui qu'apportent les projets Habitat Jeunes à la mobilité sociale, professionnelle et géographique des jeunes en même temps que du réel soutien apportés aux jeunes en plus grande difficulté socio-économique.



## II - L'influence de l'activité et du niveau de formation sur les durées des séjours

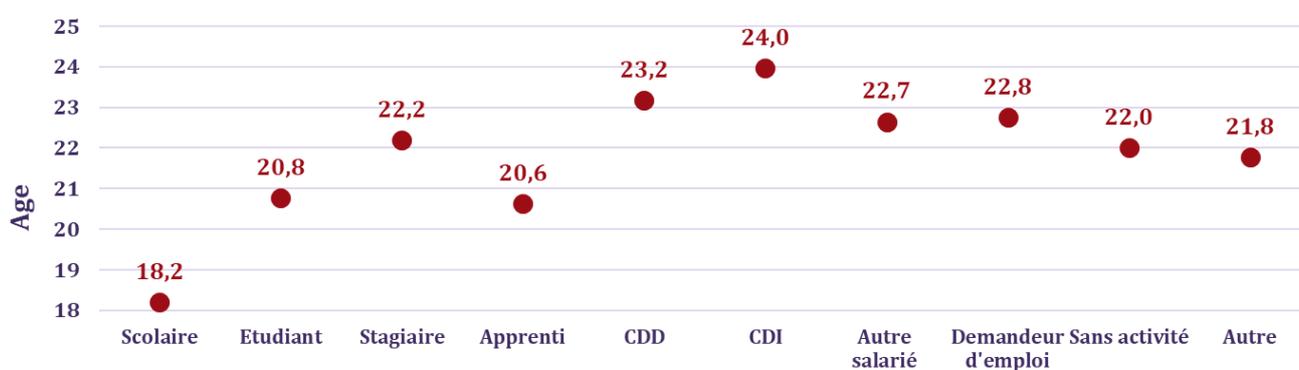
Comme cela a été constaté dans le tour d'horizon du public logé, les activités et le niveau de formation des jeunes logés sont variés. L'idée ici est de présenter de manière plus précise les caractéristiques des logés selon leurs activités et leurs diplômes, ainsi que les liens qui existent entre ces variables, qui influent à la fois sur la situation des jeunes et sur les durées de séjour dans les résidences HAJ.

### L'âge : le premier déterminant du parcours des jeunes logés

L'activité, les ressources, le niveau scolaire et d'étude, ou encore la durée des séjours des jeunes logés sont des variables qui sont mécaniquement, pour ne pas dire nécessairement, dépendantes de l'âge. Plus ils sont jeunes, plus ils sont susceptibles d'être encore en formation, et plus l'âge avance et plus il y a de chance qu'ils rentrent dans la vie active.

Sans surprise, plus le niveau de diplôme des jeunes est élevé, plus leur âge est grand. Une part non négligeable des jeunes (60%) sont logés alors qu'ils sont encore en formation initiale (scolaires, étudiants, apprentis, stagiaires), de ce fait, cela laisse imaginer que pour ces-derniers, le niveau de diplôme à la sortie sera différent de celui à l'entrée.

Figure 1 : Moyenne d'âge selon l'activité



Les jeunes en CDI à temps plein sont en moyenne les plus âgés, avec 25,3 ans. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces-derniers lors de l'étude sur la durée des séjours à la fin de ce chapitre. A contrario, ceux scolarisés, et plus particulièrement dans l'enseignement général, sont les plus jeunes parmi les logés, avec en moyenne 18 ans. Ceux encore scolarisés, que ce soit dans le secondaire ou dans le supérieur, sont moins âgés que les jeunes logés en emploi. Les apprentis sont également en période dite de "formation" et sont donc relativement plus jeunes que les salariés.

Que ce soit pour les CDI ou les CDD, les jeunes à temps plein sont légèrement plus âgés que ceux à temps partiel, en partie dû à l'expérience qui s'acquiert au fil de l'âge. Nous notons que le statut « sans activité » est très clivant car ces jeunes sont en majorité soit mineur, soit parmi les plus âgés des logés (plus de 26 ans). Parallèlement, les stagiaires sont de tout âge, aussi bien grands adolescents que jeunes adultes.

### Focus : les jeunes apprentis

Comparés à l'ensemble des logés, qui sont déjà à large majorité de sexe masculin, les apprentis sont composés pour moins d'un quart de femme. Les apprentis comptent proportionnellement plus de jeunes hommes que l'ensemble des logés.

Figure 2 : Genre des apprentis comparé avec l'ensemble des logés

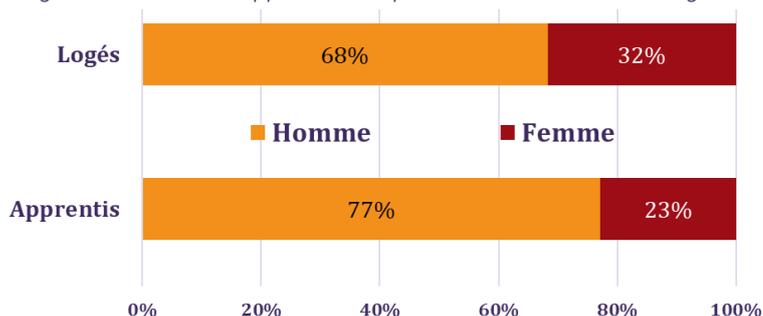
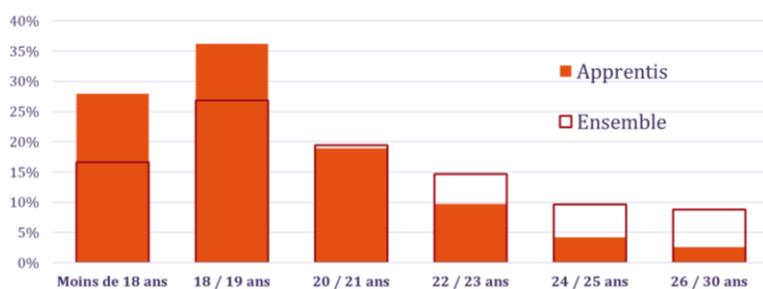


Figure 3 : Age des apprentis par rapport à l'ensemble des logés



Les apprentis, qui sont encore en étude, sont plus jeunes que l'ensemble de la population logée. Ils ont en moyenne 20 ans alors que le public logé dans son ensemble a en moyenne plus de 21,5 ans. Les apprentis de plus de 23 ans sont très rares. Plus d'un tiers des jeunes logés en apprentissage ont entre 18 et 19 ans, et plus d'un quart sont mineurs. A la vue de leurs âges, les apprentis qui habitent les résidences HAJ sont certainement dans des filières courtes.

### L'activité et la formation : facteurs du niveau de ressources

Notons que les ressources étudiées ici sont l'ensemble des différents revenus et aides financières, aussi bien privées que publiques, que perçoivent les jeunes. Les salariés sont très naturellement ceux qui ont le plus de ressources : plus de la moitié ont des revenus supérieurs à 1065€ par mois. Cependant, nous verrons dans la dernière partie de ce chapitre qu'ils ne sont pas les plus présents le long de l'année dans les résidences. Les scolarisés et les jeunes « sans activité » sont ceux au contraire qui en ont le moins. Trois jeunes logés scolarisés sur dix disposent de moins de 150€ par mois. Cela s'explique par le fait qu'étant à l'école, ils n'ont pas encore d'activité rémunérée, mais aussi par l'effet du soutien apporté par les adhérents aux jeunes qui disposent de faibles ressources. Les apprentis, les jeunes en alternance et les stagiaires ont davantage de salaires que les étudiants, ils ont donc plus de ressources. Plus d'un tiers des demandeurs d'emploi ont des ressources "moyennes" allant de 461 à 610€ (grâce aux indemnités chômage et aux aides sociales).

Nous pouvons généraliser en disant que toute situation d'activité confondue, en emploi ou non, plus le diplôme des jeunes est élevé, plus le niveau de ressources l'est également. Cela se remarque notamment pour ceux qui n'ont pas de diplôme supérieur au niveau collège, qui ont la plus grosse proportion de « moins de 150€ », comparé aux autres diplômes. Parallèlement près d'un tiers de ceux qui ont au moins un bac + 3 ont plus de 1065€ par mois. On notera tout de même qu'à niveau équivalent, les bacheliers généraux ont des ressources moins importantes que les bacheliers techniques et professionnels ; et les jeunes ayant un BTS ou un DUT ont plus de ressources que ceux titulaires d'un DEUG ou d'un autre bac + 2. En moyenne, les logés qui viennent d'une institution spécialisée ont autant de ressources que ceux ayant un CAP ou un BEP.

Figure 4 : Niveau de ressources des jeunes logés ayant au moins un bac + 3

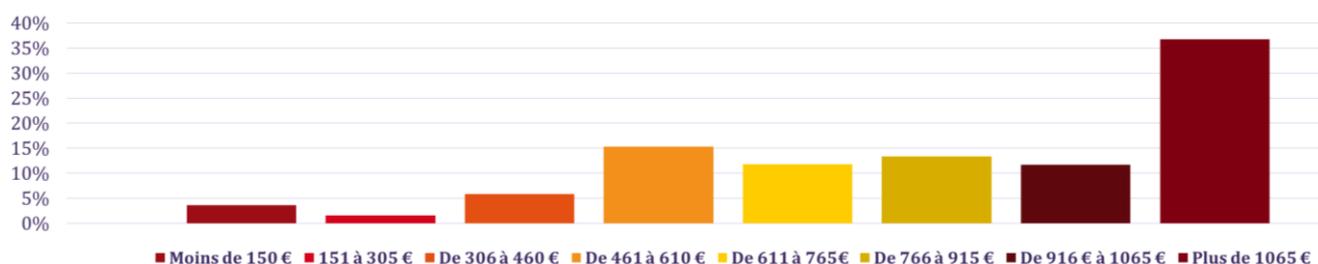
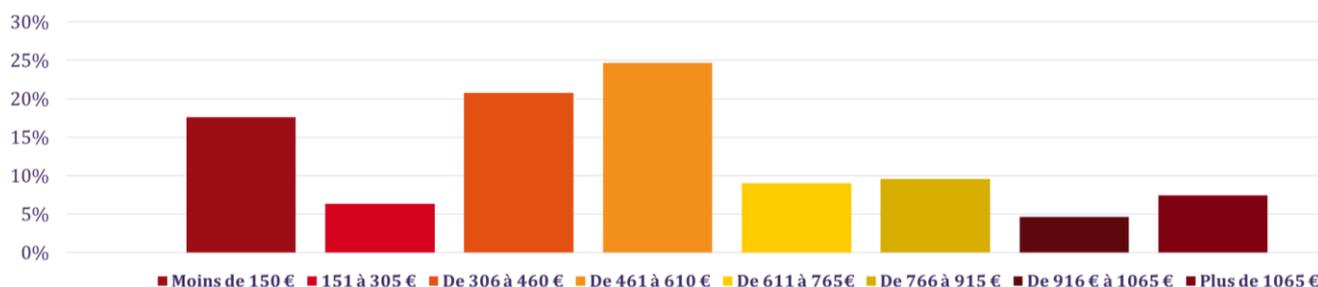


Figure 5 : Niveau de ressources des jeunes logés ayant un niveau scolaire allant jusqu'au brevet des collèges



### La nature des ressources

L'examen de la nature des ressources permet d'affiner l'analyse. Contrairement à ce qui peut être attendu, les jeunes qui ont un niveau de diplôme inférieur au brevet des collèges sont plus nombreux à ne pas recevoir d'aides sociales ou familiales contrairement à ceux qui ont au moins un bac +3.

En effet, nous aurions pu penser que les diplômes les plus élevés menant à la vie active soient synonymes de salaires plus élevés et de moins d'aides sociales, comparé aux jeunes qui n'ont quasiment pas de diplômes. Mais un jeune sur cinq qui a au moins un bac +3 touche une aide financière, alors que seulement un sur dix de ceux qui sont au niveau collège en dispose d'une. Notons aussi que plus de 60% des jeunes au niveau bac +3 disposent d'un revenu (lié à un travail, à un stage ou à de l'alternance), contre 50% pour ceux qui n'ont pas plus que le brevet des collèges. Les jeunes sans diplôme sont donc en réelle situation d'impécuniosité, ne touchant que très rarement un salaire, et recevant peu d'aides sociales ou familiales.

En revanche, lors de la comparaison des actifs en emploi, dont les CDI à temps plein font partis, et des actifs sans emploi, le résultat semble évident : les actifs sans emploi disposent de plus d'aides que ceux en emploi. Cela s'explique en particulier par la perception d'indemnités chômage. Les stagiaires (18%) eux sont en proportion plus nombreux à toucher des aides que les apprentis (8%). Enfin, moins d'un jeune sur dix « sans activité » (« malade » ou « au foyer »), dispose d'une aide financière.

Figure 6 : Perception d'aides privées ou publiques par les jeunes selon le niveau scolaire

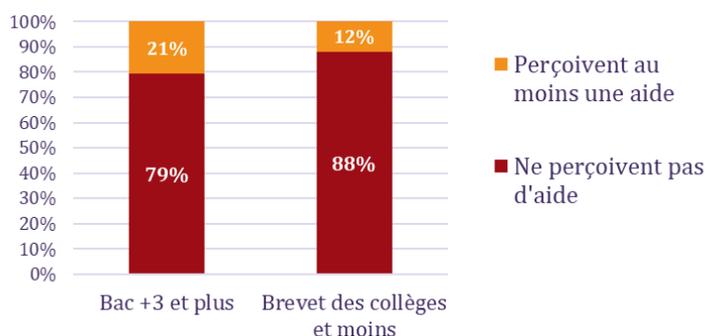
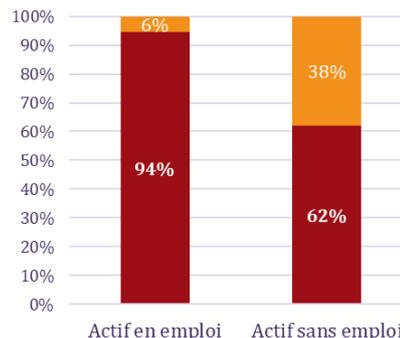


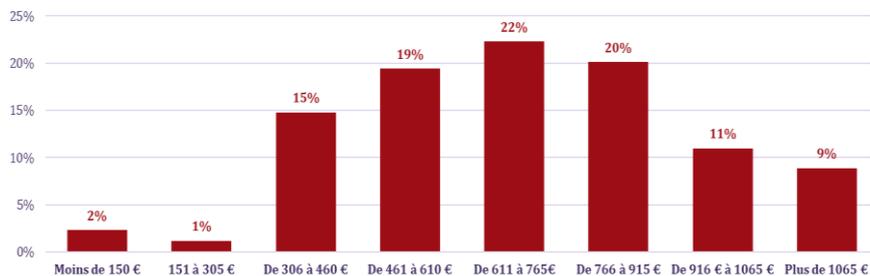
Figure 7 : Perception d'aides privées ou publiques par les jeunes actifs



## Focus : les jeunes apprentis

Partageant leur temps entre le travail et les études, les apprentis ont très rarement un niveau de ressources inférieur à 305€ mensuels. Ils ont en majorité entre 460 et 915€ par mois, ce qui correspond aux revenus d'apprentis proche de l'âge de la majorité et dans des filières courtes (moins de deux ans).

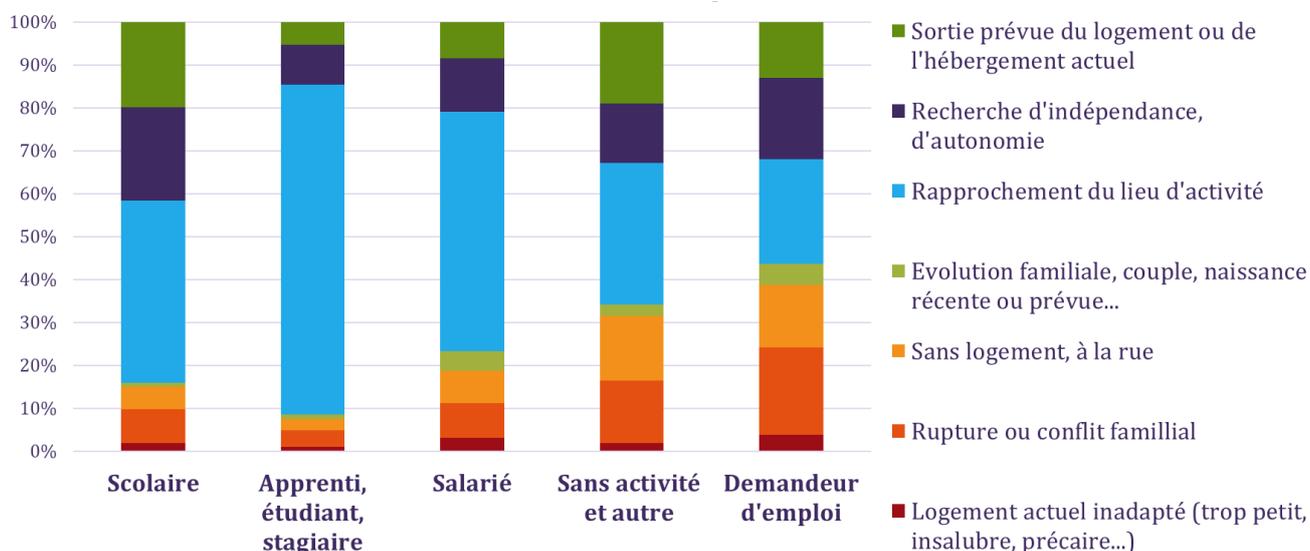
Figure 8 : Répartition des apprentis selon leur niveau de ressources



## Les motivations de recherche d'un logement

Les activités des jeunes peuvent leur demander de déménager ou de quitter le domicile de leurs parents. Mais le fait de trouver un logement peut aussi permettre de continuer à se former et d'évoluer dans son activité. L'analyse de la principale raison de recherche de logement éclaire sur les dynamiques à l'œuvre dans le recours aux solutions de logement HAJ.

Figure 9 : Raison de recherche d'un logement selon l'activité



NB : Par souci de simplification de la lecture, les jeunes apprentis, étudiants et stagiaires ont été regroupés en une seule variable sur ce graphique, du fait de leur forte similitude dans les résultats.

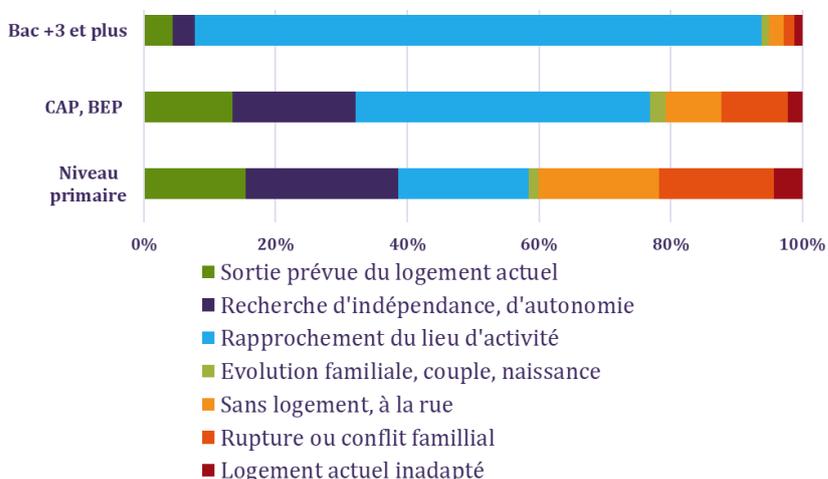
La raison largement majoritaire pour les jeunes est la quête du rapprochement par rapport à son lieu d'activité. Les jeunes en formation initiale ainsi que les salariés sont en recherche de logement principalement pour des raisons choisies (sortie prévue du logement ; recherche d'indépendance ; rapprochement du lieu d'activité ; évolution familiale), alors que les jeunes « sans activité » ou demandeur d'emploi sont plus enclin à chercher un logement pour des raisons subies (sans logement ; rupture ou conflit familial ; logement actuel inadapté). Plus l'activité est précaire, plus le jeune est propice

à une rupture ou un conflit familial. Sans surprise, les jeunes « sans activité » et les demandeurs d'emploi sont les plus susceptibles de rechercher un logement du fait d'être sans domicile, voire à la rue. Enfin, les jeunes « sans activité » et scolarisés sont ceux qui vont le plus souvent rechercher un logement suite à une évolution familiale.

Au contraire des autres jeunes, pour ceux qui ont un niveau d'études qui s'arrête à la primaire, la recherche d'indépendance et d'autonomie est la principale influence de départ. Les jeunes venant d'une institution spécialisée souhaitent changer de logement souvent à cause d'une évolution familiale. Les titulaires d'un CAP et d'un BEP expriment aussi souvent cette raison, ou alors, parce que leur logement actuel est inadapté (soit trop petit, insalubre, voire précaire). Ceux qui ont un niveau bac + 3 sont très largement motivés à rechercher un logement pour se rapprocher du lieu d'activité. Les bacheliers professionnels et techniques sont poussés par une recherche d'indépendance, d'autonomie. Les jeunes venant de CAP, BEP ou de baccalauréat professionnel ou techniques sont ceux qui font une recherche de logement le plus souvent à cause de situation de vulnérabilité, comme une rupture familiale, un conflit, ou encore le fait d'être sans logement, à la rue.

Selon le niveau de diplôme, la raison de recherche d'un logement est donc tout à fait différente. Les jeunes avec un niveau scolaire faible auront des raisons beaucoup plus variées que ceux qui ont un niveau élevé d'études, recherchant un logement surtout pour un motif de mobilité géographique.

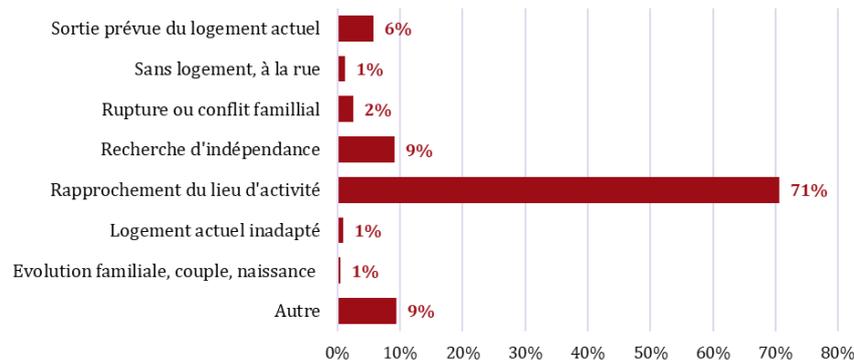
Figure 10 : Raison de recherche d'un logement selon le diplôme



### Focus : les jeunes apprentis

La principale raison de recherche d'un logement pour les apprentis est la volonté de se rapprocher du lieu d'activité, elle concerne sept apprentis sur dix. Les autres raisons sont très minoritaires, on peut

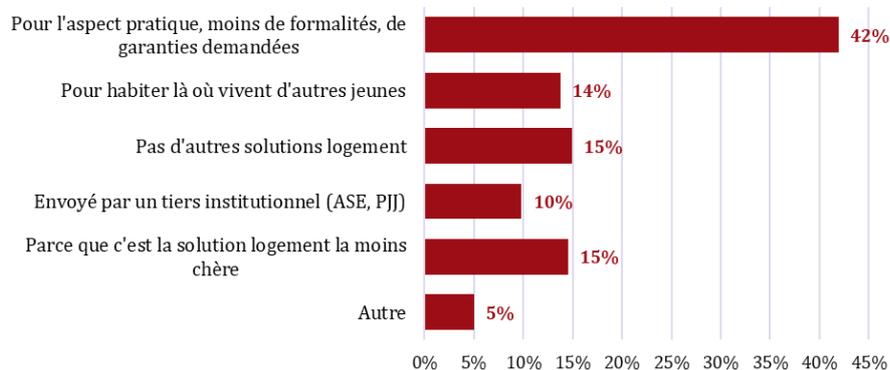
Figure 11 : Principale raison de recherche d'un logement pour les apprentis



noter qu'un apprenti sur dix évoque le souhait d'indépendance comme raison de recherche d'un logement. Cela reflète bien que l'apprentissage est le début de la vie active et incite le jeune à quitter le milieu familial pour se rapprocher de son milieu professionnel et à avoir une plus grande autonomie.

Plus de quatre apprentis sur dix choisissent la solution HAJ pour l'aspect pratique, pour le fait qu'il y a moins de formalités. Autant déclarent choisir HAJ car ils n'avaient pas d'autres solutions que parce que c'était leur solution logement la moins chère. Il y a un apprenti logé sur dix qui est envoyé par un tiers institutionnel. Le souhait de vivre là où d'autres jeunes vivent est aussi important, représentant presque 15% des apprentis.

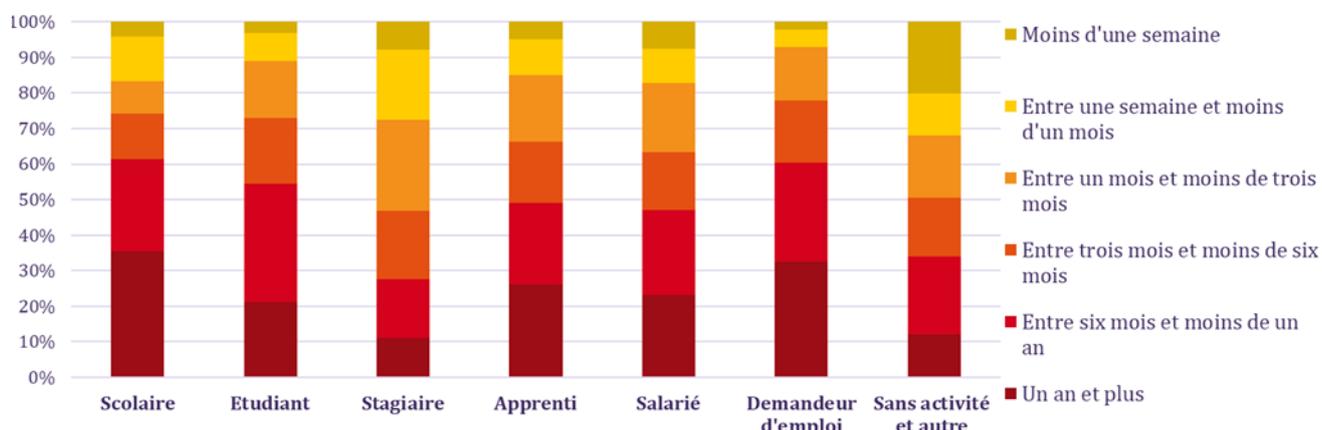
Figure 12 : Le choix HAJ pour les apprentis



## Les durées de séjour : produits des caractéristiques des jeunes

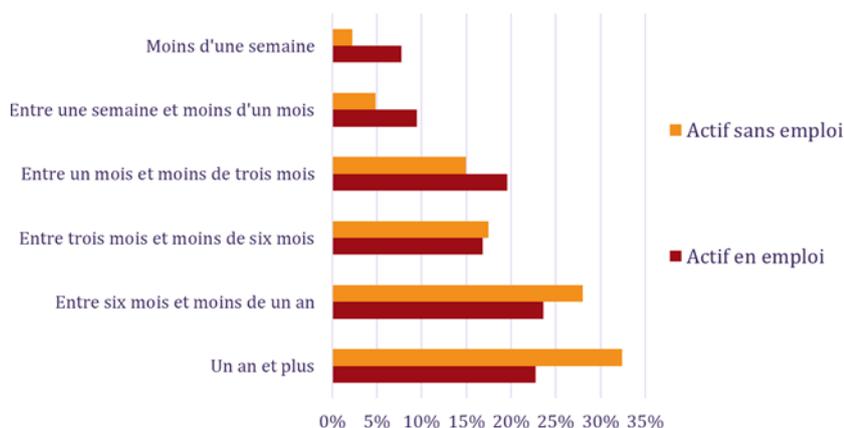
La durée du séjour semble être déterminée par la situation des jeunes logés. On constate une influence nette de l'activité sur la durée du séjour. Nous pouvons noter aussi que plus le niveau de diplôme est élevé, moins le jeune reste longtemps dans le logement.

Figure 13 : Durée des séjours selon l'activité



Comme la mobilité géographique est le facteur principal de la venue dans une résidence HAJ, les durées des séjours sont liées aux « durées » des activités et/ou des formations. Les jeunes « sans activité » sont ceux qui vont rester le plus fréquemment pour de courtes durées, alors que ceux scolarisés sont ceux qui vont le plus souvent rester plus d'un an dans la résidence. En effet, les jeunes encore scolarisés sont ceux qui vont avoir tendance à rester le plus longtemps dans les logements, avec plus d'un tiers d'entre eux qui viennent pour plus d'un an alors que parallèlement les jeunes « sans activité » sont ceux qui restent le plus souvent moins d'une semaine. Les apprentis et les jeunes en alternance auront tendance à avoir des séjours plus long que ceux en stage. Les étudiants restent dans les résidences pour des périodes plus courtes que ceux scolarisés. Les étudiants ont tendance à utiliser les logements entre six mois et un an. Les stagiaires quant à eux restent souvent entre un et trois mois. Les demandeurs d'emploi vont être logés plus longtemps que les jeunes salariés.

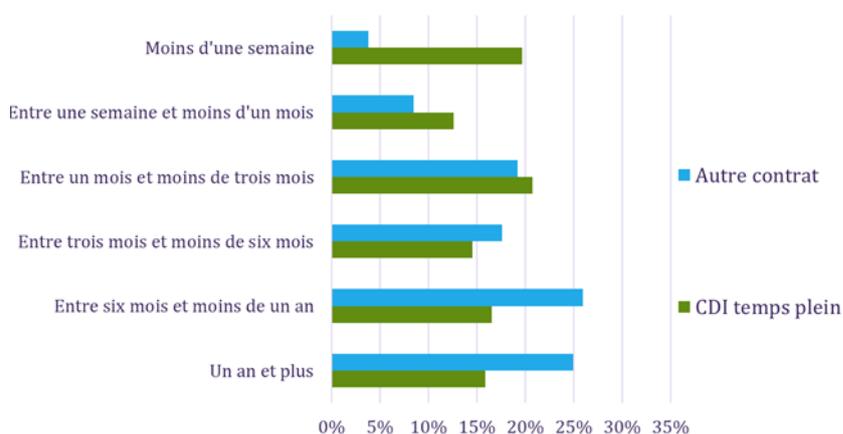
Figure 14 : Durée des séjours des actifs



Parmi les actifs, ceux sans emploi ont tendance à rester plus longtemps dans les résidences HAJ que ceux en emploi. Cela montre l'aide apportée par le projet HAJ au public vulnérable. En effet, près de huit jeunes sur dix actifs sans emploi ont des séjours de plus de trois mois.

Pour les jeunes en emploi, il faut souligner que ceux en CDI à temps plein ont des séjours de durées différentes des autres contrats. Plus de la moitié des jeunes en CDI à temps plein logent dans les résidences HAJ pour des durées courtes, inférieures à trois mois. Alors que les jeunes en emploi avec d'autres contrats vont loger plus souvent pour des durées longues, en effet plus de la moitié viennent pendant plus de six mois.

Figure 15 : Durée des séjours des actifs en emploi



Rappelons un point vu précédemment : les jeunes en CDI à temps plein sont ceux qui concentrent la majorité des logés qui disposent de revenu supérieur à 1065€. Ils sont aussi ceux qui réalisent le plus souvent des séjours courts, ils sont donc, relativement à la durée du séjour, peu présents dans les résidences. Cette observation complète utilement la description des jeunes logés selon le niveau de ressources.

### Focus : les jeunes apprentis

Par rapport aux jeunes qui occupent d'autres activités, les apprentis ont des durées de séjours plus longues. Les séjours courts sont très rares pour les jeunes apprentis.

En moyenne, les **apprentis** passent plus de **8 mois** dans les structures,

contre **7,5 mois** pour les **autres jeunes**.

Mais les jeunes en alternance sont en réalité présents plus longtemps que ces 8 mois dans les associations. La durée des séjours des jeunes en apprentissage représente la somme des différentes périodes de présences dans les logements. Ce calcul minimise la réalité, représentant la concentration des périodes fractionnées. Le jeune est présent dans l'association pendant un temps bien plus conséquent que celui étudié ici, du fait de son séjour fractionné, qui s'étale donc sur le long de l'année.

## En bref

Les situations des jeunes logés sont variées et témoignent de la mixité des profils accueillis dans les résidences HAJ. La mobilité qui est le premier motif de venu dans le logement renvoie à plusieurs facteurs. Les jeunes en formation initiale vont venir pour des raisons choisies alors que ceux « sans activité » ou en demande d'emploi recherchent un logement plus souvent, par rapport aux autres, pour des raisons subies. Le niveau de diplôme influe également sur les raisons de recherche d'un logement : plus le niveau scolaire est faible, plus les raisons de recherches sont diverses. L'activité des jeunes est déterminante pour la durée de leur séjour. Enfin, le niveau de diplôme a un effet sur les ressources financières du public logé. Les jeunes scolarisés ont le moins de ressources financières et seulement un sur dix dispose d'aides, privées ou publiques. Des situations de vulnérabilité sont bien présentes dans les résidences HAJ, nous allons donc les étudier plus précisément.

### III - Le « public vulnérable »

Le tour d'horizon a permis de rendre compte de la mixité du public logé présent dans les résidences Habitat Jeunes. Tous les profils sont représentés parmi les logés, aussi bien en termes d'âge, de situation d'activité, de niveau de formation, d'origine géographique ou de niveau de ressources. Néanmoins, il semble y avoir une surreprésentation des jeunes en situation de fragilité socio-économique par rapport à ce que l'on peut constater dans la population jeune française. Ce public « vulnérable » devient ici notre objet d'étude.

#### Le public vulnérable : comment le définir ?

Figure 1 : Raison du choix solution HAJ



Selon l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance<sup>1</sup>, au 31 décembre 2015, sur mille mineurs en France, seulement vingt sont concernés par le dispositif de protection de l'enfance. Parallèlement, sur mille jeunes français ayant entre 18 et 21 ans, neuf sont suivis par la protection de l'enfance.

Le système d'information Habitat Jeunes est un outil de suivi des séjours plus qu'un outil de suivi de cohorte, il ne peut donc pas suivre le parcours résidentiel de l'ensemble des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) mais seulement ceux adressés aux résidences Habitat Jeunes par le service de l'ASE, soient les jeunes dans un parcours continu entre la protection de l'enfance et le réseau Habitat Jeunes. La stricte comparaison terme à terme n'est ainsi pas possible, mais il n'empêche que dans les résidences Habitat Jeunes, la proportion de jeunes concernés par la protection de l'enfance apparaît cinq fois plus importante que dans la population française.

Figure 2 : Raison de recherche de logement

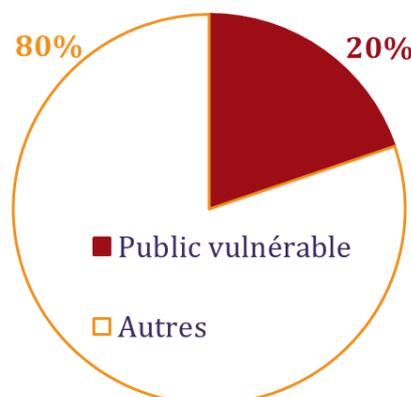


En effet, au sein du public logé en 2018, 11% des jeunes sont envoyés par un tiers institutionnel, très majoritairement par l'ASE ou plus marginalement par la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse)<sup>2</sup>. Cela concerne donc plus d'un jeune logé sur dix. Par ailleurs, un jeune logé sur dix a recherché un logement suite à une rupture, un conflit familial, ou parce qu'il est sans logement, voire à la rue.

In fine, 20% des jeunes logés, soit un jeune sur cinq, dans un logement HAJ relève d'une de ces trois conditions, c'est-à-dire : soit envoyé par un tiers institutionnel, soit suite à une rupture ou un conflit familial, soit car il était sans logement ou à la rue.

Il semble ainsi essentiel de porter un regard sur ces jeunes en situation de fragilité. C'est donc à partir des 20% des logés, considérés ici comme étant le « public vulnérable » que ce chapitre tâchera d'apporter un regard plus particulier aux jeunes qui arrivent dans les logements en situation de fragilité.

Figure 3 : Le public vulnérable parmi le public logé



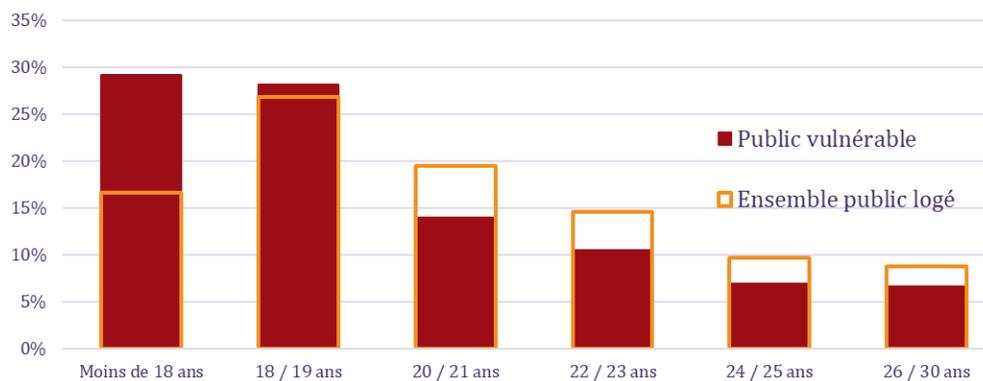
<sup>1</sup> Estimation de la population des enfants suivis en protection de l'enfance au 31/12/2015, ONPE (Observatoire national de la protection de l'enfance), novembre 2017.

<sup>2</sup> Nous ne pouvons selon nos données, distinguer exactement les jeunes envoyés par l'ASE ou par la PJJ ; de même, les données étant déclaratives, les situations des jeunes « sans logement, à la rue » ne peuvent être définis précisément (hébergé chez des amis, hôtel, à la rue...).

## Le public vulnérable est plus jeune

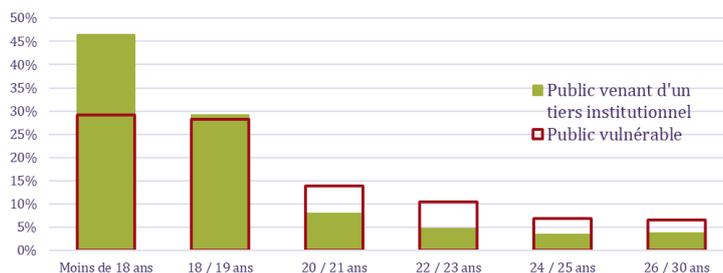
Plus de la moitié du public vulnérable, au sens de la définition de l'étude, a moins de 19 ans, c'est-à-dire plus jeune que l'ensemble du public logé dans les résidences HAJ. Les très jeunes sont particulièrement représentés, en lien avec le fait qu'ils ne sont pas encore rentrés sur le marché du travail et/ou sortis de filières scolaires courtes.

Figure 4 : L'âge du public vulnérable



Les jeunes vulnérables ont en moyenne 20,7 ans, alors que l'ensemble du public logé a en moyenne 21,5 ans. Nous cherchons donc à détailler cet écart selon les trois différentes conditions de vulnérabilité.

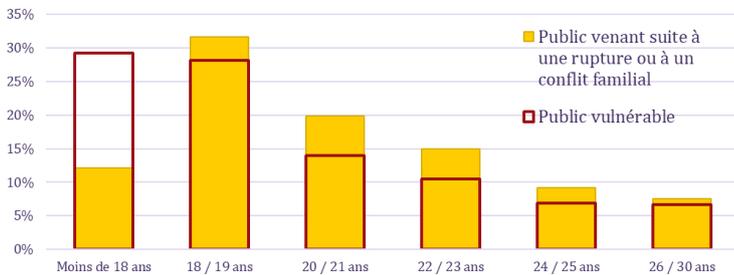
Figure 5 : L'âge des jeunes envoyés par un tiers institutionnel



Parmi les logés en situation de vulnérabilité, ceux venant d'un tiers institutionnel sont encore plus jeunes : près de la moitié sont mineurs à leur arrivée dans la résidence. Avec un âge moyen de 19,5 ans, les trois quarts de ces jeunes ont moins de 19 ans. Cela semble logique du fait que l'ASE s'occupe de jeunes mineurs.

Le réseau Habitat Jeunes apparaît comme une solution de logement après avoir été pris en charge par l'ASE, permettant aux jeunes vulnérables de ne pas avoir de rupture dans leurs parcours résidentiels.

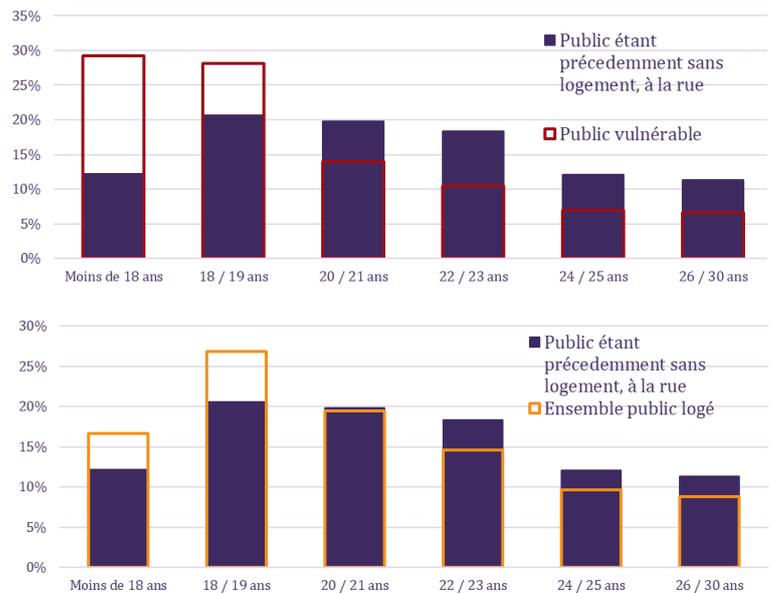
Figure 6 : L'âge des jeunes venant suite à une rupture ou un conflit familial



A contrario, les jeunes qui viennent suite à une rupture ou un conflit familial ne sont qu'assez rarement mineurs. Près d'un tiers ont entre 18 et 19 ans et un cinquième entre 20 et 21 ans. Les jeunes dans cette situation sont légèrement plus âgés que ceux envoyés par un tiers institutionnel. En effet, c'est à partir de la majorité que certains quittent le domicile familial.

Les accidents de la vie interviennent à tous les âges, c'est pourquoi les jeunes qui étaient précédemment sans domicile fixe sont plus âgés que l'ensemble des jeunes en situation de vulnérabilité, avec en moyenne 22,3 ans. Six de ces jeunes sur dix ont entre 18 et 23 ans et près d'un tiers ont plus de 23 ans. Ils sont d'ailleurs même plus âgés que l'ensemble du public logé.

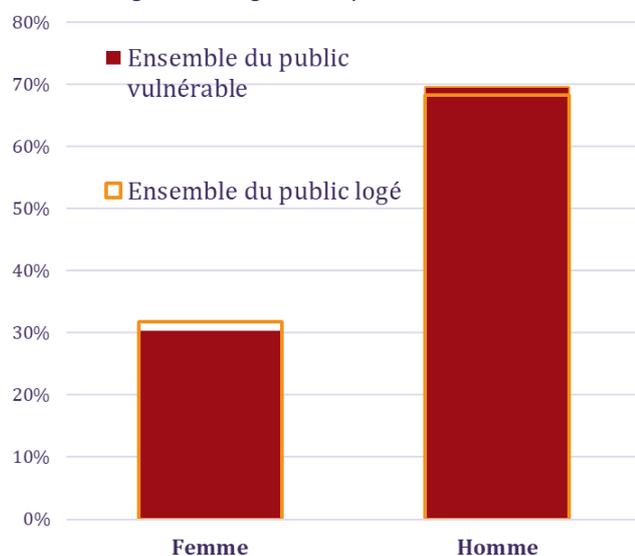
Figure 7 : L'âge des jeunes qui étaient précédemment sans logement ou à la rue – Comparaison avec le public logé et le public vulnérable



Le public vulnérable est évidemment celui qui cumule des situations de vie difficiles. Les moins de 20 ans sont souvent concernés par deux des trois conditions de vulnérabilité : le fait d'avoir été envoyé par l'ASE ou la PJJ, et le fait d'avoir subi une rupture familiale. Alors que les plus de 20 ans vulnérables sont plus souvent concernés par le fait d'avoir été sans logement voire à la rue.

## Le genre n'a pas d'influence sur la vulnérabilité

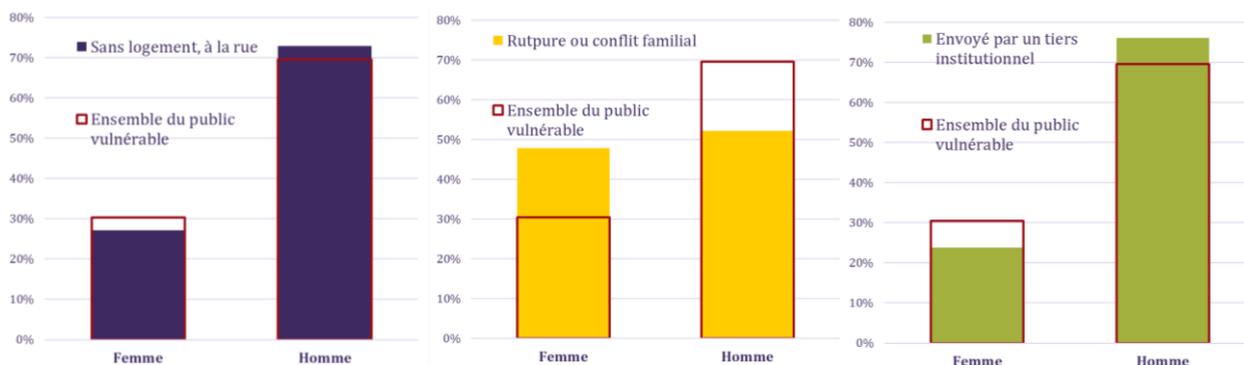
Figure 8 : Le genre du public vulnérable



Chez les jeunes vulnérables, la répartition selon le genre est la même que pour l'ensemble du public logé, la « vulnérabilité » ne touche ainsi pas plus les hommes que les femmes. Il y a donc près d'un tiers de femmes et deux tiers d'hommes parmi le public vulnérable.

Le genre n'a pas d'influence sur la vulnérabilité (au sens de la définition du public étudié) au sein des résidences Habitat Jeunes, en revanche il a un effet sur les conditions de vulnérabilité.

Figure 9 : Le genre des jeunes vulnérables selon les trois conditions de vulnérabilité

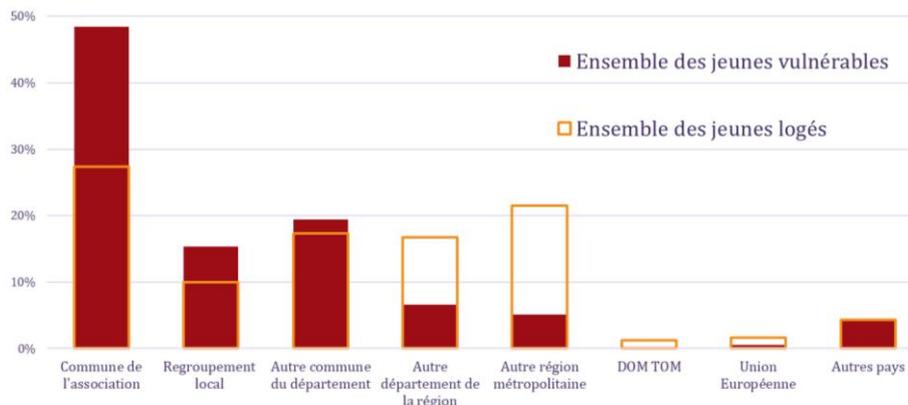


En effet, les femmes sont plus souvent touchées que les hommes par une rupture ou un conflit familial. A contrario, si l'on se concentre sur les jeunes envoyés par un tiers institutionnel, les hommes sont plus concernés que les femmes. Pourtant, de manière générale en France, les jeunes qui relèvent des services d'aides de l'Etat (ASE, PJJ) sont plus souvent des filles<sup>3</sup>. Cela laisse supposer que les résidences HAJ sont des solutions davantage considérées par les hommes vulnérables que par les femmes vulnérables.

<sup>3</sup> FRECHON Isabelle et MARPSAT Maryse, « Placement dans l'enfance et précarité de la situation de logement », *Economie et Statistique* ; n°488-489, 2016.

## La moitié des jeunes vulnérables viennent de la même commune que la résidence HAJ

Figure 10 : L'origine géographique des jeunes vulnérables



L'origine géographique du « public vulnérable » est beaucoup moins diversifiée que celle de l'ensemble du public logé. Les jeunes vulnérables viennent très rarement d'une autre région que celle de l'association ou de plus loin. Plus de 9 jeunes sur 10 viennent de la région, et près de la moitié viennent de la même commune que celle de l'association. Nous pouvons aussi souligner le fait qu'il y a la même proportion de jeunes venant d'un autre pays, soit en dehors de l'UE, au sein du public vulnérable qu'au sein du public logé. Être migrant ne semble donc pas être une discrimination supplémentaire au regard des conditions de vulnérabilité.

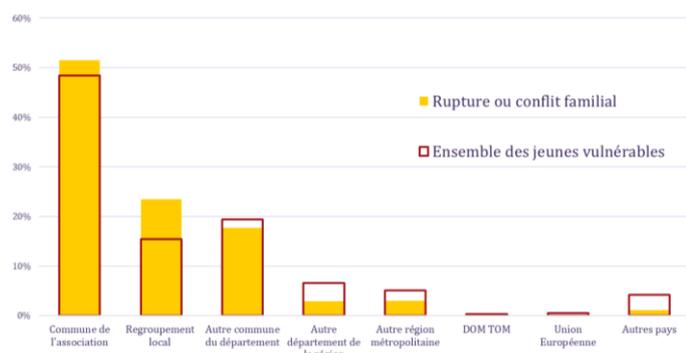
Figure 11 : L'origine géographique des jeunes précédemment sans logement ou à la rue



Les jeunes envoyés par un tiers institutionnel ont la même répartition par origine géographique que l'ensemble du public vulnérable. Cependant quelques nuances existent pour les deux autres conditions de vulnérabilité.

Les jeunes recherchant un logement pour cause de rupture ou conflit familial sont pour la moitié de la même commune que l'association. Ils viennent donc d'un périmètre très proche de la résidence. Seulement près d'un de ces jeunes sur dix vient d'en dehors du département de la résidence ou plus loin.

Figure 12 : L'origine géographique des jeunes qui viennent suite à une rupture ou un conflit familial



Ce phénomène est davantage marqué chez ceux qui étaient précédemment sans logement, qui sont pour plus de la moitié de la même commune que l'association

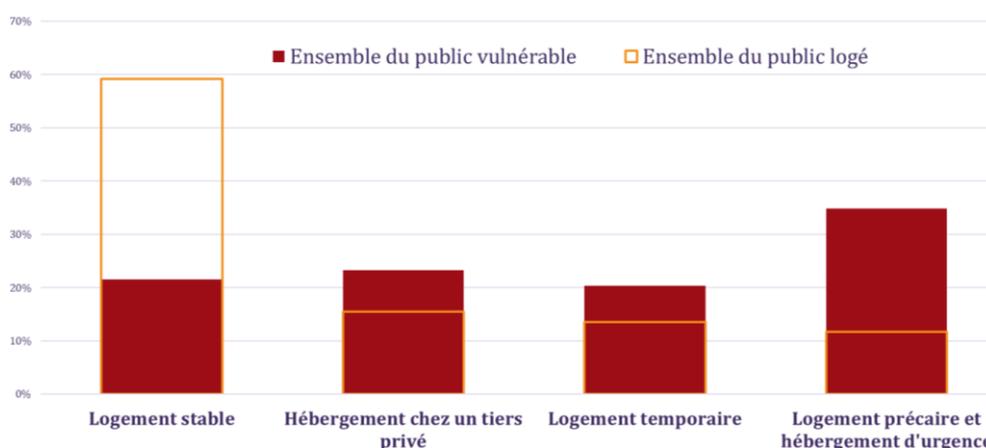
Ces résultats marquent l'impact des associations HAJ sur le public vulnérable en tant que réponse de proximité dans les territoires où les associations sont implantées.

## La situation résidentielle des jeunes vulnérables, avant d'arriver dans le logement HAJ, est plus précaire

Quatre grandes catégories ont été créées : les logements stables, qui regroupent les locataires (du parc privé ou du parc public) et les jeunes hébergés chez leurs parents ; les hébergements chez un tiers privé regroupent les jeunes qui hébergeaient chez des amis ou chez des membres de leurs familles ; les logements temporaires concernent les locations en résidence sociale et en FJT ; enfin, les logements précaires et les hébergements d'urgence regroupent les jeunes qui habitaient dans un hôtel, dans un squat, qui étaient à la rue ou qui étaient logés dans une structure d'urgence.

Selon les conditions de vulnérabilité, les jeunes ont des antécédents résidentiels différents. Comparé à l'ensemble des jeunes logés, le « public vulnérable » vient davantage soit de logements précaires soit de logements temporaires.

Figure 13 : Situation résidentielle précédant l'entrée dans la résidence des jeunes vulnérables



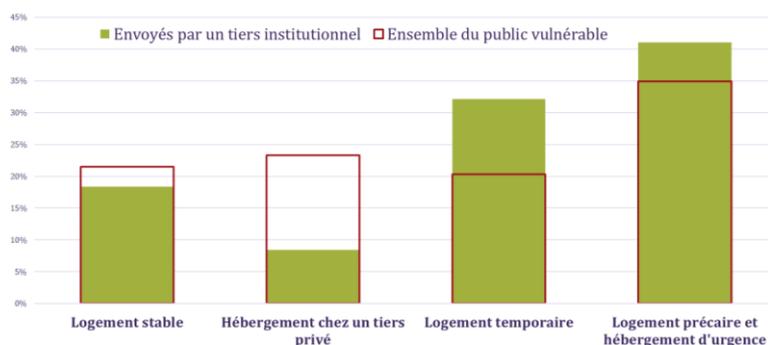
Les jeunes vulnérables étaient pour plus de la moitié dans des logements précaires, des hébergements d'urgence et des logements temporaires. Comparé au public logé, le public vulnérable était trois fois moins souvent en logement stable avant de résider au sein d'une structure Habitat Jeunes.

A titre indicatif en France, 45% des jeunes de 20-24 ans vivaient toujours chez leurs parents en 2012, soit dans un logement stable<sup>4</sup>. Alors que près d'un tiers des jeunes logés en situation de fragilité habitaient chez un tiers, soit chez ses parents, soit chez des amis avant de loger dans une résidence HAJ. Très peu avaient leur propre logement. Plus d'un jeune sur dix était à la rue, sans logement. La même proportion était locataire dans une autre résidence sociale. Le projet Habitat Jeunes permet à ces jeunes de faire un premier pas en matière d'autonomie à l'abri d'une forte instabilité résidentielle.

<sup>4</sup> BERNARD Christophe (directeur de rédaction), « Chiffres clés 2015, Ile-de-France », DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Ile-de-France), 2016.

Sans surprise, ceux envoyés par un tiers institutionnel viennent assez souvent d'une autre résidence sociale. C'est le cas d'un jeune sur cinq. De même, logiquement, les jeunes venant dans une résidence HAJ suite à une rupture ou un conflit familial logeaient précédemment chez leurs parents, chez des amis et chez un membre de la famille. Ils se trouvaient beaucoup plus rarement à la rue, comparés à l'ensemble du public vulnérable. La catégorie « sans domicile fixe » regroupe des jeunes qui étaient effectivement à la rue ainsi que des jeunes qui étaient dans des logements très précaires, ou hébergés chez des tiers (amis, membre de la famille...). Ces deux cas représentent la moitié de ces jeunes en grande situation de fragilité.

Figure 14 : Situation résidentielle des jeunes envoyés par un tiers institutionnel



Si on regarde dans le détail les quatre catégories de situation résidentielle des jeunes au moment de l'entrée dans la résidence HAJ, on remarque que trois quarts de ceux envoyés par un tiers institutionnel étaient en logement précaire, en hébergement d'urgence ou en logement temporaire.

Il n'est pas surprenant que les jeunes qui viennent suite à un conflit ou une rupture familiale aient rarement connus des logements précaires ou d'urgences. On peut supposer qu'ils sont pour la plupart primo-décohabitant, c'est pourquoi huit jeunes sur dix viennent d'un logement stable ou de chez un proche.

Figure 15 : Situation résidentielle des jeunes qui viennent suite à une rupture ou un conflit familial

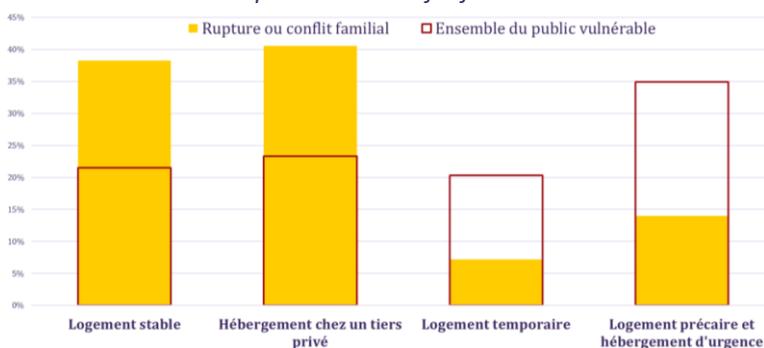
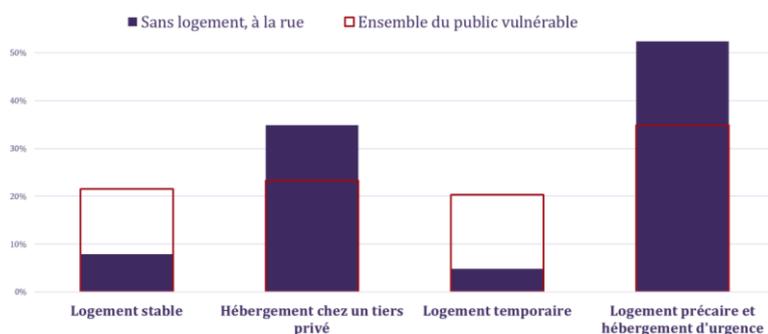


Figure 16 : Situation résidentielle des jeunes précédemment sans logement ou à la rue

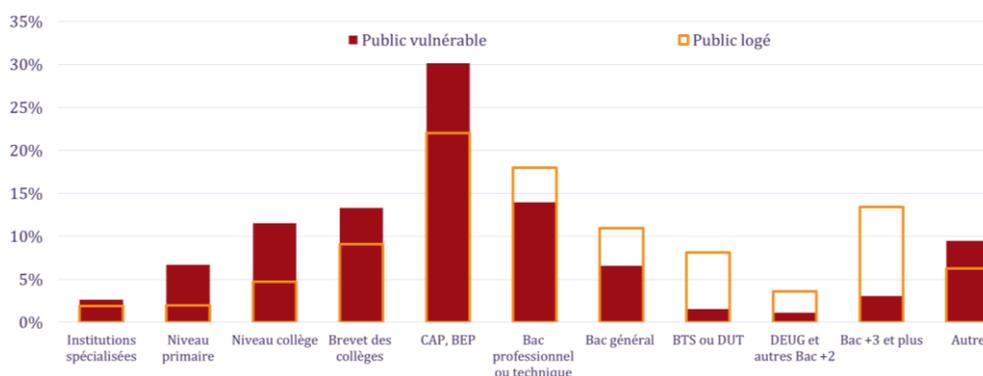


Enfin, les jeunes qui étaient avant leur entrée dans une résidence HAJ sans domicile fixe, ont pour plus de la moitié été dans des logements précaires et des hébergements d'urgence, et pour plus d'un tiers hébergés chez un proche, signe qu'ils étaient donc bien sans logement. On observe une faible proportion de ces jeunes qui déclarent être juste avant l'entrée dans un logement stable. Ceci peut surprendre mais s'explique par le caractère déclaratif de la question. Il s'agit de jeunes qui étaient dans un logement stable mais menacés de le quitter séance tenante et qui se sont légitimement considérés comme à la rue.

## Le niveau de formation des jeunes vulnérables est plus faible

Les jeunes vulnérables ont plus fréquemment des niveaux scolaires ou des diplômes avec peu d'années d'études et plus rarement des diplômes supérieurs au baccalauréat. Seulement 26% des jeunes vulnérables ont le baccalauréat. Dans les résidences HAJ, près d'un tiers des jeunes vulnérables ont un niveau ou un diplôme équivalent à un CAP ou à un BEP. Ces résultats sont tout de même à remettre en contexte : il est normal qu'une large proportion des jeunes vulnérables soient moins diplômés car ils sont aussi plus jeunes et plus sont en cours de scolarité (cf. page 20).

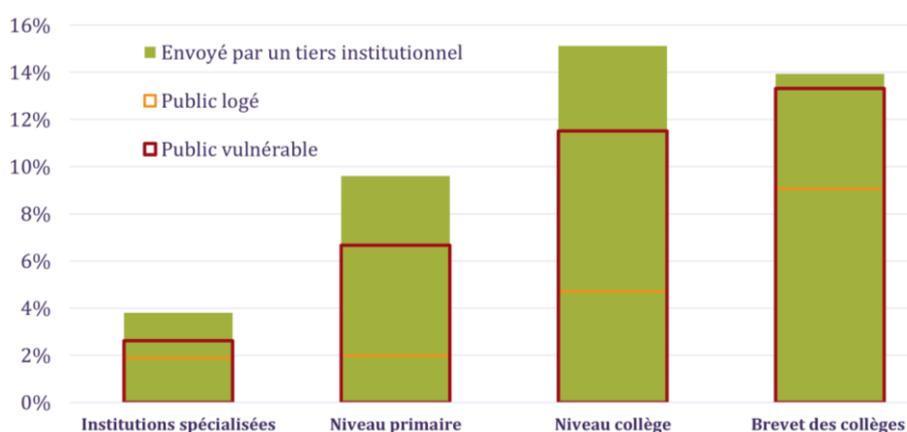
Figure 17 : Le niveau de formation des jeunes vulnérables



Il n'y a pas de différence notable dans les résultats, entre la répartition des qualifications chez les jeunes vulnérables, que chez ceux qui ont vécu une rupture familiale ou ceux qui étaient précédemment sans logement. La condition de vulnérabilité qui distingue donc les niveaux de diplômes de l'ensemble du public logé à ceux du public vulnérable est le fait d'être envoyé par un tiers institutionnel. Nous allons donc voir dans le détail, par progression du niveau de diplôme, les répartitions des jeunes logés, des jeunes vulnérables et de ceux envoyés par un tiers institutionnel.

De manière générale, les jeunes en France qui sont bénéficiaires des services d'aides de l'Etat (ASE, PJJ) ont le plus souvent des formations courtes<sup>5</sup>. Cela coïncide avec le fait que dans les résidences HAJ, les jeunes envoyés par un tiers institutionnel sont plus nombreux à avoir un niveau scolaire ne dépassant pas celui du collège.

Figure 18 : Détail des niveaux de formations des jeunes envoyés par un tiers institutionnel



<sup>5</sup> FRECHON Isabelle et MARPSAT Maryse, « Placement dans l'enfance et précarité de la situation de logement », *Economie et Statistique* ; n°488-489, 2016.

Les jeunes envoyés par un tiers institutionnel sont moins souvent titulaires d'un CAP ou d'un BEP que l'ensemble du public vulnérable. Ils sont cependant plus titulaires de ces diplômes que l'ensemble du public logé.

Figure 19 : Détail des niveaux de formations des jeunes envoyés par un tiers institutionnel

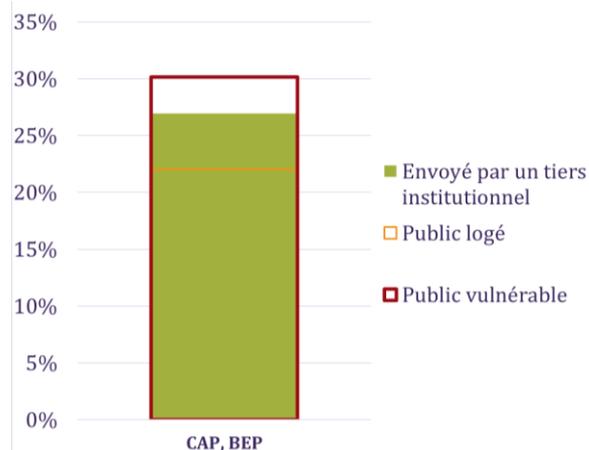
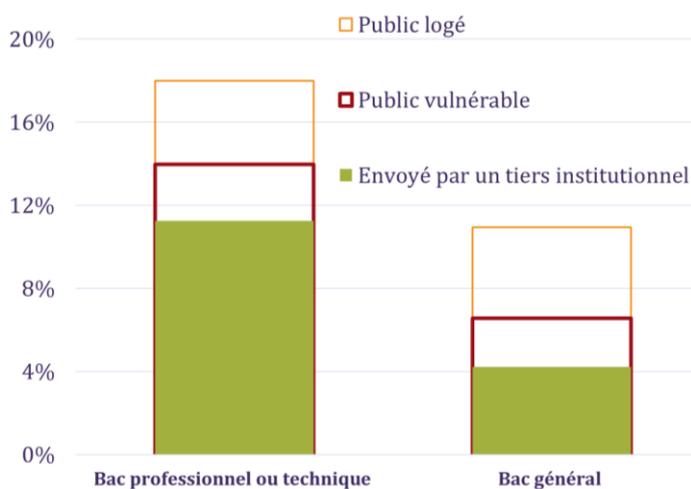
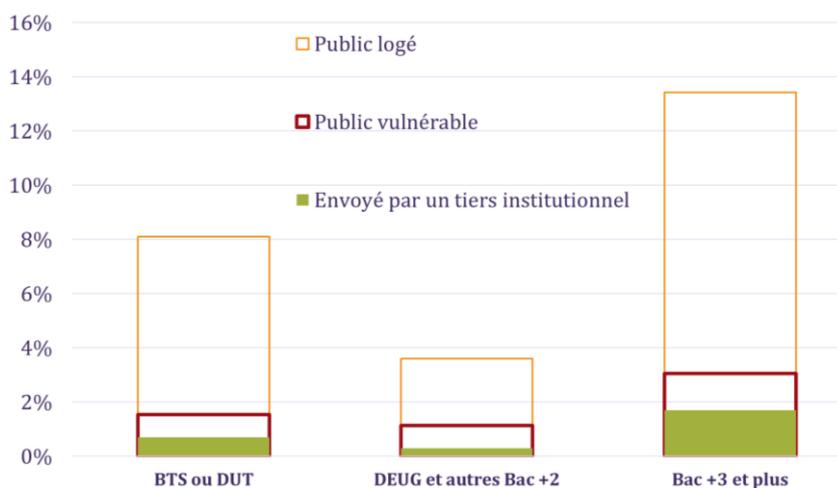


Figure 20 : Détail des niveaux de formations des jeunes envoyés par un tiers institutionnel



Ce public vulnérable compte moins de bacheliers que l'ensemble des jeunes logés, quel que soit le baccalauréat. En revanche, les jeunes en situation de fragilité ont en proportion plus souvent un niveau scolaire ne dépassant pas le brevet des collèges que l'ensemble du public logé. De même, ils viennent plus souvent d'une institution spécialisée.

Figure 21 : Détail des niveaux de formations des jeunes envoyés par un tiers institutionnel



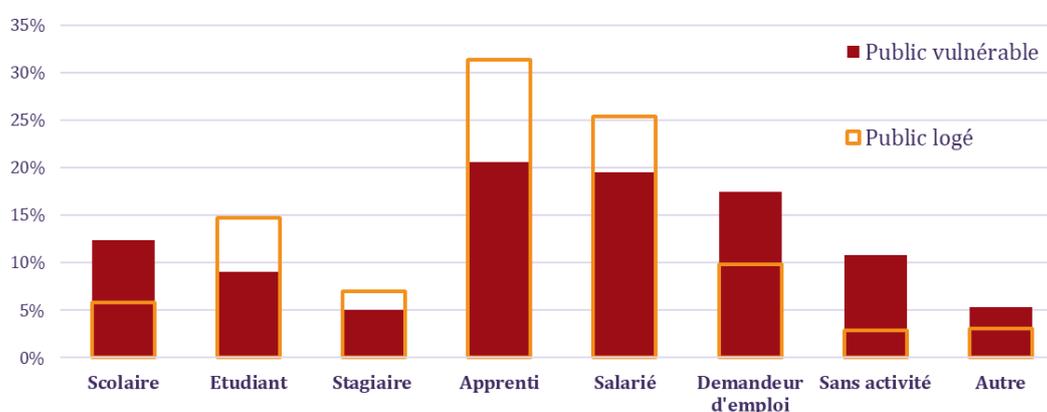
Le public vulnérable, et en particulier les jeunes envoyés par un tiers institutionnel, est en proportion beaucoup moins diplômé du supérieur que l'ensemble du public logé. Cela est en corrélation avec l'âge de ce public fragile qui est très jeune et ainsi n'a en majorité pas encore atteint les études supérieures.

Le public vulnérable est donc nettement plus souvent orienté vers des filières courtes et professionnalisantes.

## La situation du public vulnérable est aussi plus précaire au regard de l'activité

Les jeunes qui viennent de l'ASE ou de la PJJ sont plus souvent dans des activités précaires<sup>6</sup>. En effet, les activités sont moins variées chez les jeunes en situation de fragilité que pour l'ensemble des jeunes logés. La moitié d'entre eux sont en apprentissage, à la recherche d'un emploi ou alors en scolarité. Il y a cependant en proportion moins d'apprentis que dans l'ensemble du public logé. Les salariés sont moins nombreux au profit de situations d'emploi plus précaires, telles "sans activité", "demandeur d'emploi" et "CDI à temps partiel". Le public v étant plus jeune que l'ensemble des jeunes logés, la part d'étudiant est inférieure à la proportion de scolarisés.

Figure 22 : Les situations d'activité des jeunes vulnérables



La vulnérabilité influe sur l'activité des jeunes. Les situations stables telles « apprenti », « étudiant » ou « salarié » sont sous-représentées chez les jeunes vulnérables, de ce fait les situations précaires tels « demandeur d'emploi » et « sans activité » sont beaucoup plus présentes que dans le public logé. En effet les demandeurs d'emploi représentent 17% du public vulnérable contre 10% du public logé et les jeunes « sans activité » sont quatre fois plus représentés au sein du public vulnérable qu'au sein du public logé.

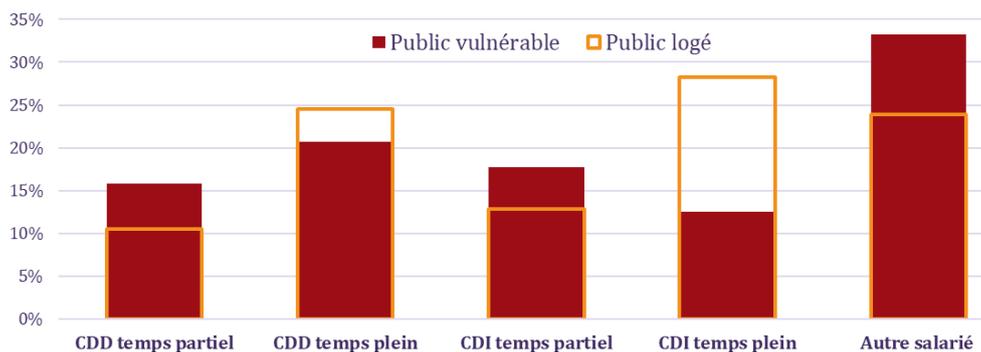
Selon une étude de la DRJSCS<sup>7</sup> d'Ile-de-France, en 2012 en France 44% des moins de 25 ans sont actifs. Alors que chez les jeunes logés de moins de 25 ans, le taux d'activité est bien plus faible, ne s'élevant qu'à 31%. Cependant, chez le public vulnérable, le taux d'activité est un peu plus élevé, avec 34%.

Parmi les jeunes actifs, ceux en situation de vulnérabilité sont en moins grande proportion en emploi comparé à l'ensemble des logés. D'ailleurs, le taux d'emploi des moins de 25 ans est plus faible chez les jeunes logés (22%) et en particulier chez les jeunes vulnérables (18%) que dans la jeunesse française dans son ensemble (32%).

<sup>6</sup> FRECHON Isabelle et MARPSAT Maryse, « Placement dans l'enfance et précarité de la situation de logement », *Economie et Statistique* ; n°488-489, 2016.

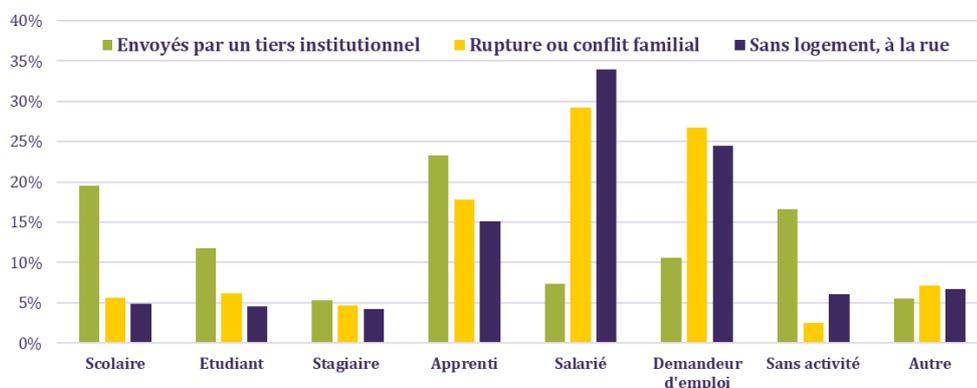
<sup>7</sup> BERNARD Christophe (directeur de rédaction), « Chiffres clés 2015, Ile-de-France », DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Ile-de-France), 2016.

Figure 23 : Le type de contrat de travail des jeunes vulnérables



Concernant les salariés, les jeunes en situation de vulnérabilité ont plus souvent des emplois précaires comme les contrats à temps partiel et les missions d'intérim que l'ensemble du public logé.

Figure 24 : Les situations d'activités selon la condition de vulnérabilité



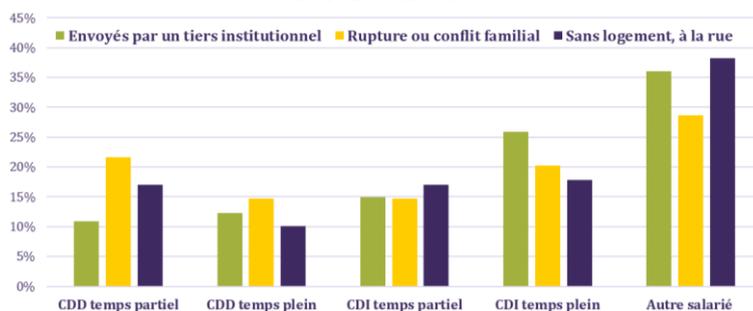
Si nous détaillons, les jeunes envoyés par un tiers institutionnel ont la particularité d'être plus scolarisés ou étudiants que demandeurs d'emploi. Ils sont plus souvent "sans activité" (maladie, au foyer...) que les jeunes

vulnérables dans leur ensemble. Les jeunes venant pour cause de rupture ou conflit familial sont en majorité soit demandeurs d'emploi, soit apprentis. Ceux qui étaient précédemment sans logement avant d'être dans une résidence HAJ sont, comparés à l'ensemble du public vulnérable, plus demandeur d'emploi qu'étudiants ou scolarisés.

Les jeunes qui étaient précédemment sans domicile fixe sont plus souvent dans des activités salariées alors que les jeunes envoyés par un tiers institutionnel sont encore pour la plupart dans leur cursus d'études. Cela semble logique du fait que les jeunes envoyés par un tiers institutionnel sont moins âgés que les jeunes précédemment sans logement ou à la rue.

Ce sont les jeunes qui étaient précédemment sans logement qui ont le plus souvent des CDI à temps partiel et les jeunes venant suite à une rupture ou un conflit familial qui ont le plus souvent un CDD à temps partiel. Les jeunes précédemment sans logement sont aussi ceux qui sont le plus concernés par les petits contrats et les missions d'intérim.

Figure 25 : Le type de contrat de travail des jeunes selon la condition de vulnérabilité

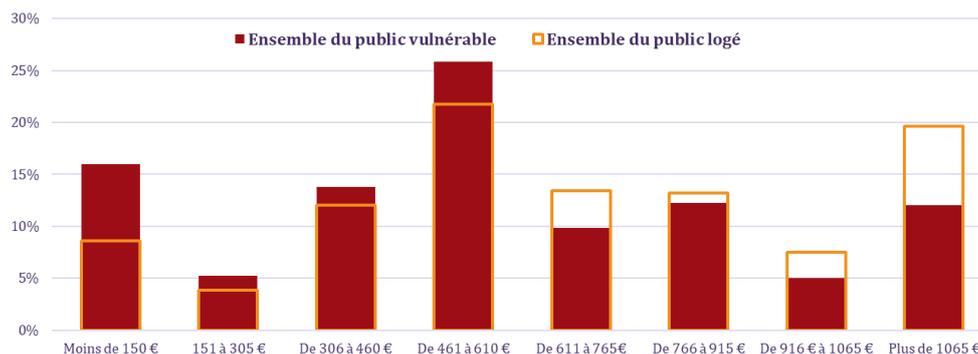


La vulnérabilité chez les jeunes est corrélée à l'activité qu'ils ont et au type de contrat de travail qui a tendance à être précaire, ce qui renforce d'autant plus leur fragilité.

## Le public vulnérable dispose également de moins de ressources

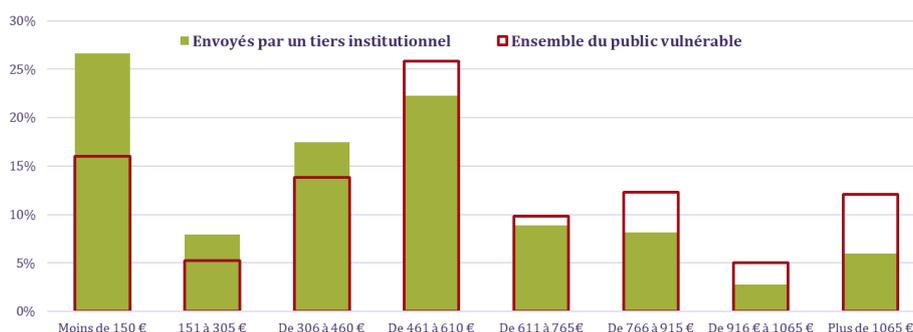
Les jeunes vulnérables sont plus exposés aux faibles ressources financières que les jeunes logés dans leur ensemble. Notons que le niveau de ressources étudié ici est le cumul des rémunérations et aides, aussi bien publiques que privées, que touchent les jeunes.

Figure 26 : Le niveau de ressources des jeunes vulnérables



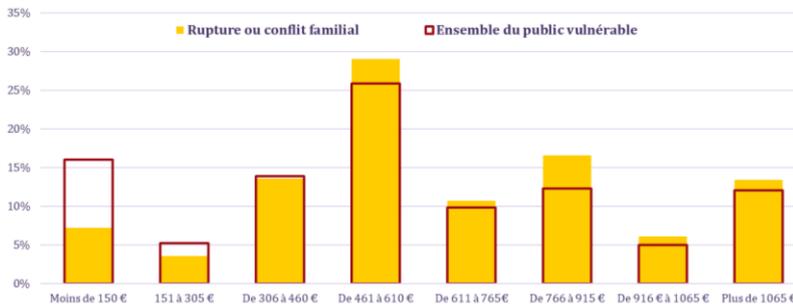
La proportion de jeunes vulnérables qui disposent de moins de 150€ par mois est le double de celle de l'ensemble des logés. Six jeunes en situation fragile sur dix ont moins de 610€ par mois. La part de ceux qui gagnent plus de 610€ par mois est bien plus faible que ce que l'on a constaté dans le tour d'horizon du public logé (39% contre 54%). Parallèlement, rappelons que les jeunes logés qui disposent de plus de 1065€ par mois sont majoritairement des jeunes qui ont des séjours courts (cf. chapitre « Le public logé, tour d'horizon »), ils ne sont donc pas souvent présents dans les résidences Habitat Jeunes et créent une surreprésentation des plus hauts niveaux de ressources des jeunes logés. Parmi le public vulnérable, la proportion de jeunes disposant de plus de 1065€ mensuels est d'ailleurs presque deux fois moins importante. Les faibles ressources sont donc fortement corrélées à nos trois conditions de vulnérabilité.

Figure 27 : Le niveau de ressources des jeunes envoyés par un tiers institutionnel



Cependant, si l'on détaille l'analyse, parmi les jeunes en situation de fragilité, ceux envoyés par un tiers institutionnel sont beaucoup plus pauvres que les autres. Plus d'un quart disposent de moins de 150€ mensuels. Leur situation financière est donc plus délicate. Cela s'explique en partie par le fait que leur logement est souvent payé par le tiers institutionnel, les ressources restantes étant ce qui leur reste pour vivre.

Figure 28 : Le niveau de ressources des jeunes qui viennent suite à une rupture ou un conflit familial



Les jeunes qui étaient précédemment sans domicile fixe ont le même niveau de répartition des ressources que l'ensemble du public vulnérable. Toutefois, les jeunes en situation de fragilité venant dans une résidence HAJ pour cause de rupture ou de conflit familial ont plus de ressources que l'ensemble du public vulnérable. Un sur trois dispose d'entre 306€ et 460€ mensuels.

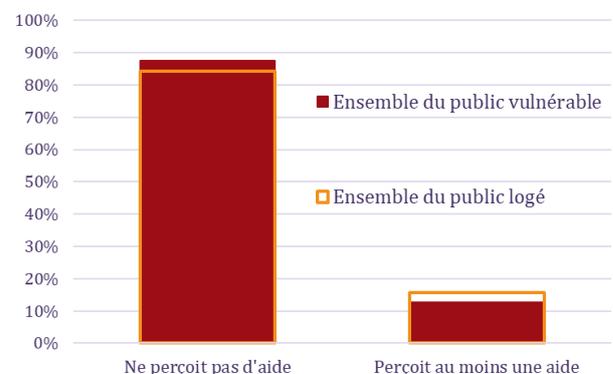
Ceci diverge avec l'analyse du public vulnérable dans son ensemble est que seulement 4% des jeunes vulnérables venant à cause d'un conflit familial disposent de moins de 150€ mensuels, contre 16% de l'ensemble du public logé. Ce résultat est cohérent avec le constat de l'Insee Première N°1156<sup>8</sup> : les jeunes qui ne vivent plus chez leurs parents sont plutôt touchés par la pauvreté en « condition de vie », soit le manque global en termes de bien-être matériel, que l'ensemble des jeunes. Les jeunes venant suite à une rupture familiale disposent tout de même de moyens financiers peu élevés, d'ailleurs, l'Insee Première N°1726 explique que chez les jeunes adultes, les tensions avec les parents sont souvent liées aux difficultés financières<sup>9</sup>.

La vulnérabilité chez les jeunes est souvent corrélée à des difficultés financières, avec un faible niveau de ressources, qui peut cependant parfois être complété par des aides publiques ou privées.

## Le public vulnérable ne dispose pas davantage d'aides

Les personnes en situation de fragilité ne perçoivent que très rarement des aides financières, qu'elles soient privées (ce qui est attendu) ou publiques (ce qui est plus surprenant) à leur entrée dans la résidence. Près de neuf jeunes vulnérables sur dix ne disposent d'aucune aide. La condition de fragilité n'est donc pas soulagée par des aides financières dans la majorité des cas. C'est pourquoi les résidences HAJ sont un réel soutien pour les jeunes, avec la médiation locative et l'accompagnement, qui leur permettent d'accéder aux démarches pour obtenir ces aides.

Figure 29 : Perception par les jeunes vulnérables d'aides



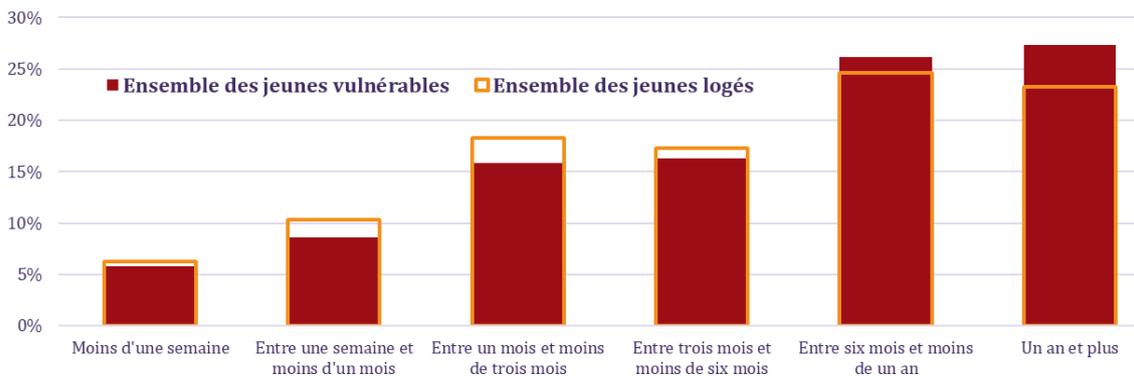
Les jeunes venant d'un tiers institutionnel perçoivent encore moins fréquemment des aides financières que l'ensemble des jeunes vulnérables étudié ici. Moins d'un sur dix touche une ou plusieurs aides.

<sup>8</sup> JAUNEAU Yves, « L'indépendance des jeunes adultes : chômeurs et inactifs cumulent les difficultés », *Insee Première*, n°1156, Septembre 2007.

<sup>9</sup> GROBON Sébastien et THOUILLEUX Christelle, « Jeunes adultes : les tensions avec les parents sont souvent liées aux difficultés financières des jeunes », *Insee Première*, n°1726, Décembre 2018.

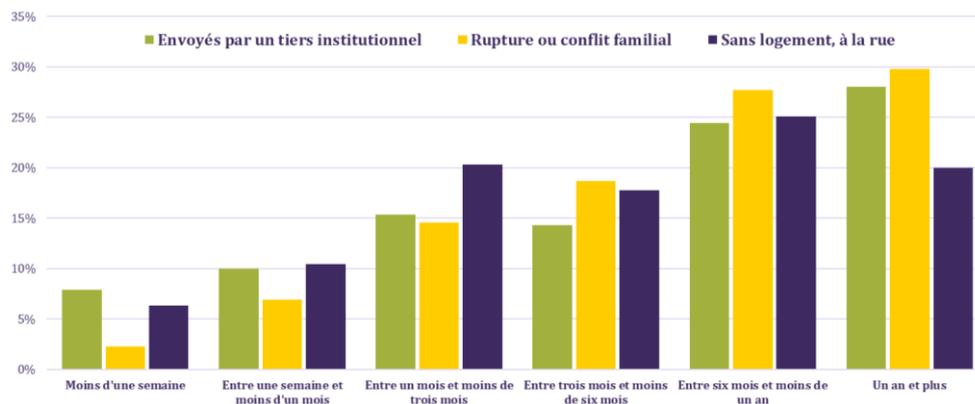
## Les jeunes vulnérables séjournent dans les résidences HAJ plus longtemps

Figure 30 : Les durées de séjour des jeunes vulnérables



Le public vulnérable reste dans les résidences pendant des périodes longues. Plus de la moitié de ce public loge pendant plus de six mois et un jeune vulnérable sur quatre reste plus d'un an. Les séjours courts sont rares.

Figure 31 : Les durées de séjour des jeunes selon la condition de vulnérabilité



Les jeunes envoyés par un tiers institutionnel n'ont pas des durées de séjour qui se distinguent de l'ensemble du public vulnérable.

En revanche, les jeunes venant suite à une rupture ou un conflit familial ont tendance à avoir des durées de séjour légèrement plus longue que le reste du public vulnérable.

A contrario, ceux qui viennent dans les résidences HAJ car ils étaient précédemment sans logement ou à la rue restent légèrement moins longtemps dans les structures que l'ensemble du public logé vulnérable. Plus de la moitié de ces jeunes restent moins de six mois.

La durée de séjour des jeunes vulnérables est plus longue car ils ont besoin de plus de temps pour construire et consolider leur parcours d'entrée dans la vie. L'accès au logement autonome est un long processus, qui est progressif pour tous les jeunes mais qui semble l'être davantage pour les jeunes vulnérables. Ce public a besoin de temps pour consolider les autres leviers de l'autonomie, aussi bien les activités, que les formations ou les ressources. Rester dans les logements plus longtemps leur permet cela.

## En bref

Les parcours sont variés parmi les jeunes logés. Les résultats du tour d'horizon du public logé nous ont confirmé la présence (en proportion plus importante) du public vulnérable ici étudié : soit l'ensemble des jeunes qui ont été envoyés par un tiers institutionnel, qui sont venus suite à une rupture ou un conflit familial, ou qui étaient précédemment sans logement voire à la rue.

La mixité est donc bien présente au sein du mouvement Habitat Jeunes mais révèle des fragilités pour une large partie du public logé. Pour ce public vulnérable, la prise d'autonomie est rendue plus compliquée par le fait qu'ils sont moins accompagnés dans leur sphère privée. L'accueil au sein du mouvement Habitat Jeunes favorise leur entrée dans la vie adulte - dans la vie active, l'accès à l'autonomie, la socialisation et à l'émancipation -, notamment par le fait qu'ils ont un accompagnement plus long.

En général en France, comparé au public vulnérable ici étudié, les jeunes ont des cycles d'études plus long, les salariés ont des contrats moins précaires et ont plus de ressources financières. Alors que les jeunes qui utilisent des services de l'Etat d'aides comme l'ASE ou la PJJ ont un état de santé moins bon, des formations plus courtes et des emplois plus précaires. La situation de santé peut étonner, en effet, ces jeunes ont une meilleure couverture maladie du fait d'être encadré, mais ils ont tout de même un état de santé plus mauvais. Ils ont aussi plus souvent connus la rue. Le fait d'avoir moins de relations familiales fait que l'individu a plus de difficulté dans sa jeunesse<sup>10</sup>.

La mixité et les animations collectives sont un appui pour tous les jeunes et plus particulièrement, facilitent la socialisation du public vulnérable. A cela s'ajoute l'accompagnement individuel développé par les adhérents HAJ qui est spécialement utile pour le public vulnérable. On constate un effet boule de neige pour ces jeunes, toutes les difficultés s'accumulent, que ce soit en terme d'emploi, de formation ou de résidence. Ces résultats viennent prolonger l'étude de l'Insee Première N°1156 expliquant que les jeunes actifs accèdent peu à peu à leur indépendance, mais pour les chômeurs et les inactifs, les difficultés s'accumulent<sup>11</sup>. Le logement HAJ permet de stabiliser la dimension résidentielle et donc d'avoir un encadrement et une orientation pour les autres dimensions, comme l'emploi et la formation. En effet, sécuriser la question de la résidence laisse du temps au jeune pour travailler les autres secteurs de de son quotidien.

---

<sup>10</sup> FRECHON Isabelle et MARPSAT Maryse, « Placement dans l'enfance et précarité de la situation de logement », *Economie et Statistique* ; n°488-489, 2016.

<sup>11</sup> JAUNEAU Yves, « L'indépendance des jeunes adultes : chômeurs et inactifs cumulent les difficultés », *Insee Première*, n°1156, Septembre 2007.

## Échantillon et validité de l'enquête

Les résultats présentés dans les pages suivantes sont tous issus de la base de données décisionnelle du SIHAJ, 102 résidences et services Habitat Jeunes ont contribué à la constitution de l'échantillon. La base de données décisionnelle est organisée et construite pour faciliter les traitements statistiques réalisés en garantissant l'anonymat du public logé.

Après l'extraction informatique des données, le travail d'administration et de nettoyage de la base de données a permis de mettre en place un échantillon pertinent de 17439 jeunes logés avec des caractéristiques suffisamment renseignées pour rendre compte des observations présentées. Les enregistrements douteux ou incomplets ont été supprimés. Selon les calculs, un taux de non réponse peut exister, de ce fait l'échantillon peut être légèrement différent.

Des groupements de catégories ont parfois été fait, soit pour des raisons de lecture et d'axe d'étude : par exemple la variable « salarié » va regrouper les jeunes en CDI, CDD ainsi que les autres contrats ; soit pour des raisons de très fortes similarités dans les résultats.

Les traitements statistiques portant sur la durée des séjours ont été fait à partir des séjours qui ont pris fin en 2018, au nombre de 6942, soit 40% de notre échantillon.

La validité de l'échantillon a pu être appréciée en rapprochant les quelques résultats connus pour l'ensemble du public logé (enquête annuelle « dossiers verts ») avec les mêmes résultats issus du SIHAJ. Les données socio-économiques principales comme l'âge, le sexe, les durées de séjour ou encore la répartition par activité connue à l'entrée du jeune dans le logement affichent des résultats très comparables entre le SIHAJ et les « dossiers verts ».

Il est donc raisonnable d'estimer que l'échantillon est globalement valide et que les résultats présentés dans cette étude sont généralisables à l'ensemble du public logé dans le réseau HAJ.

## Pour aller plus loin

- ❖ BERNARD Christophe (directeur de rédaction), « Chiffres clés 2015, Ile-de-France », DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Ile-de-France), 2016.
- ❖ CASTELL Laura ; PORTELA Mickaël et RIVALIN Raphaëlle, « Les principales ressources des 18-24 ans. Premiers résultats de l'enquête nationale sur les ressources des jeunes », *Insee Première*, n°1603, Juin 2016.
- ❖ FRECHON Isabelle et MARPSAT Maryse, « Placement dans l'enfance et précarité de la situation de logement », *Economie et Statistique* ; n°488-489, 2016.
- ❖ GROBON Sébastien et THOUILLEUX Christelle, « Jeunes adultes : les tensions avec les parents sont souvent liées aux difficultés financières des jeunes », *Insee Première*, n°1726, Décembre 2018.
- ❖ JAUNEAU Yves, « L'indépendance des jeunes adultes : chômeurs et inactifs cumulent les difficultés », *Insee Première*, n°1156, Septembre 2007.
- ❖ POULIQUEN Erwan, « Depuis 2000, la part des 18-29 ans habitant chez leurs parents augmente à nouveau », *Insee Première*, n°1686, Janvier 2018.
- ❖ *Estimation de la population des enfants suivis en protection de l'enfance au 31/12/2015*, ONPE (Observatoire national de la protection de l'enfance), novembre 2017.



**Union nationale pour l'Habitat des Jeunes**

12, avenue du Général-de-Gaulle, 94 307 VINCENNES Cedex

Tél : 01.41.74.81.00 - Courriel : [unhaj@unhaj.org](mailto:unhaj@unhaj.org) - Site : [www.unhaj.org](http://www.unhaj.org)

Facebook: <https://fr-fr.facebook.com/UNHAJ/> - Twitter : <https://twitter.com/unhabitatjeunes>

